www.auvergne.fr

L'Auvergne DURABLE

Rapport de Développement Humain et Durable 2013-2014

AUVERGNE
la région juste et grande

Le Rapport de Développement Humain et Durable (RDHD) propose une lecture des politiques régionales mises en oeuvre par la Région Auvergne à la lumière des cinq finalités du développement durable. Il répond en cela à une obligation créée par l'article 255 de la Loi de Grenelle II qui introduit pour certaines collectivités territoriales - communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 50.000 habitants, départements, régions, collectivité de Corse - l'obligation de présenter un nouveau rapport sur leur situation en matière de développement durable préalablement au débat budgétaire (art. L.2311-1-1, L.3311-2, L.4310-1 et L.4425-7 du CGCT).

Les années concernées dans le rapport sont l'année 2013 et une partie de l'année 2014 (1er semestre), afin d'être au plus près de l'actualité régionale. Des faits et chiffres traitent également d'années antérieures pour rappeler l'origine des politiques publiques abordées. L'accent est mis cette année encore sur la dimension évaluative et une attention particulière est portée à la formalisation d'objectifs, à la détermination d'indicateurs cohérents et au repérage de pistes d'amélioration.

Cette 3ème édition du Rapport de Développement Humain et Durable de la Région Auvergne est le fruit du travail de l'ensemble des Vice-Président(e)s et de tous les agents régionaux qui, par leurs réflexions et leurs contributions écrites, ont participé directement à sa réalisation.

En 1987, Madame Gro Harlem Brundtland, alors Ministre norvégienne et Présidente de la Commission Mondiale pour l'Environnement et le Développement, proposait une première définition du développement durable en le considérant comme la meilleure solution pour "répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs". Elle mettait ainsi en avant deux idées fondamentales : d'une part, celle de faire de la satisfaction des besoins des plus démunis la priorité d'action des gouvernements et d'autre part, celle de comprendre le lien existant entre nos organisations sociétales et économiques et l'appauvrissement croissant des ressources de notre planète.

Cette nouvelle vision du monde a traversé les décennies, a connu des crises sévères, puis a été réaffirmée lors du nouveau Sommet de la Terre à Rio en 2012. Elle a ainsi influencé un grand nombre d'acteurs de la vie politique internationale, nationale et locale et généré des projets de société différents, plus respectueux des femmes, des hommes et de leur environnement.

C'est avec cette même envie de faire de l'Auvergne une terre durable que la Région mène depuis 2004 des politiques volontaristes et novatrices, fondées sur la solidarité et l'équité, plaçant l'humain au centre de ses interventions. L'objectif est de façonner l'Auvergne de demain et de continuer à agir pour qu'elle demeure un territoire attractif, diversifié et préservé.

Afin d'allier prospective et développement durable, la collectivité a élaboré différents schémas qui proposent tous un cadre aussi précis qu'ambitieux aux futures actions régionales.

Le Schéma Régional Climat, Air et Énergie agit en faveur de l'environnement, en diminuant les émissions de gaz à effet de serre, la consommation énergétique et la pollution atmosphérique et en développant la production d'énergies renouvelables et de récupération.

Le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire, qui vient d'être actualisé, se tourne vers 2030, pour construire le territoire et rappeler, avec la plus grande conviction, nos objectifs de durabilité.

Plus récemment, le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation pose les fondations les plus solides à un enseignement supérieur, une recherche et une innovation en les intégrant au coeur même du développement économique et de l'attractivité régionale.

René SOUCHON
Président de la Région Auvergne

Un nouveau RDHD, pour quoi faire ?

Ce 3ème Rapport de Développement Humain et Durable répond tout d'abord à l'obligation, créée par la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, de rédiger un rapport sur la situation en matière de développement durable pour toutes les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50.000 habitants.

Il est également le témoin de l'ambition de la Région Auvergne d'intégrer les finalités du développement durable aux objectifs généraux des politiques qu'elle met en oeuvre.

Il est enfin la traduction de la volonté de transparence de la collectivité sur ses actions et sur son propre fonctionnement. Ce rapport est d'ailleurs en consultation libre sur le site Internet de la collectivité.

Quoi de neuf dans cette nouvelle édition du RHDH ?

L'architecture de cette 3ème édition du RDHD est identique à celle de 2012 : les objectifs de la Région Auvergne sont réaffirmés sous le prisme des cinq finalités du développement durable. C'est dans le renseignement des différents indicateurs que réside l'évolution de ce rapport ; ces derniers sont désormais disponibles sur trois années, de 2011 à 2013 compris, et ils permettent donc de bénéficier d'une vision plus nette et précise de l'évolution de la durabilité de la collectivité.

Et que devient le développement durable dans un contexte de réforme territoriale ?

La réforme territoriale, dans ses deux aspects - nouvelle organisation territoriale et nouvelle distribution des compétences - va donner une place encore plus importante à la thématique du développement durable. Pour exemple, le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT), récemment actualisé, rassemble dans un document unique des mesures et des orientations construites autour de quatre défis transversaux : l'attractivité de l'Auvergne, la transition énergétique et écologique, l'ambition numérique et la gouvernance.

Dans le cadre de la réforme territoriale, le SRADDT pourrait avoir une réelle valeur prescriptive et une véritable portée sur les politiques menées au niveau infra-régional.

Préambule 3
Le Mot du Président 5
Quelques questions à Lionel Roucan, Vice-Président
en charge de la Prospective et du Développement Durable 7
Sommaire 9

PARTIE I : GOUVERNANCE RÉGIONALE

Stratégie d'amélioration continue 15
Transversalité 15
Participation 16
Organisation du pilotage 17
Évaluation 18

PARTIE II : DURABILITÉ EXTERNE

La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère 21
Climat, Air, Énergie 23
Lycées et politique patrimoniale 25
Transports collectifs et mobilité durable 26
BEGES de la Région Auvergne (volets 1 et 2) 29

La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources 31
Biodiversité et patrimoine naturel 33
Préservation des ressources en eau 34

L'épanouissement de tous les êtres humains 37
Jeunesse, les conditions de la réussite 39
Ouverture sur le monde 40
Entrée dans la vie active 42
Formation tout au long de la vie 44
Plan Handicap 46

La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre les générations 49
Aménagement durable des territoires auvergnats 51
Accès au logement et rénovation urbaine 53
Politique culturelle territorialisée 54
Sport et intégration sociale 56
Vie Associative et citoyenneté 58
Coopérations décentralisées 59

Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables....61
Développement économique et durabilité....63
Recherche et Innovation d'avenir....66
Économie sociale et solidaire....68
Agriculture sous signes de qualité....70
Tourisme et valeurs de l'essentiel....73

Fil rouge numérique....77

PARTIE III : DURABILITÉ INTERNE

La Région mène une politique patrimoniale respectueuse de l'environnement....83
Nouvel Hôtel de la Région Auvergne....84

La Région agit en faveur de l'épanouissement de tous les agents régionaux....87
Présence et écoute du Service social....89
Santé, Hygiène et Sécurité au quotidien....90
Parcours de formation sur mesure....91
Accompagnement au changement et communication....91
Volonté d'équité partagée....93

La Région organise, de manière responsable, son fonctionnement interne....95
Déplacements des agents....97
Informatique....98
Fournitures et déchets....99

Partie I

GOUVERNANCE régionale

Cinq éléments identifiés par le cadre de référence national conditionnent une bonne gouvernance et donc la réussite d'un projet de développement durable : la stratégie d'amélioration continue, la transversalité, la participation, l'organisation du pilotage et l'évaluation.

Stratégie régionale d'amélioration continue

La stratégie régionale d'amélioration continue s'articule autour de plusieurs documents qui définissent ainsi un cadre de référence :

- L'Agenda 21 (octobre 2006) a formalisé la première stratégie régionale de développement durable et l'a concrétisée par l'élaboration d'un plan d'actions ;
- Les Bilans d'Étape du Projet Régional (juin 2012 et juin 2013) ont constitué un outil d'aide à la décision pour les élus régionaux pour la définition et/ou l'amélioration des politiques régionales ;
- En 2013, la création au sein de la Direction Générale Adjointe Ressources d'un Pôle consacré à l'évaluation des politiques publiques et au contrôle de gestion traduit une volonté de développer la culture de l'évaluation, d'étudier les politiques régionales sous l'angle de leur efficacité et de mettre en place des indicateurs de suivi de plans d'actions.
- Le Bilan d'Émission des Gaz à Effet de Serre (BEGES) réalisé en 2013 est associé à un plan d'actions visant à réduire l'impact carbone du fonctionnement de la collectivité et améliorer sa durabilité interne ;
- La démarche de Notation Extra-Financière engagée en 2013 a abouti non seulement à l'attribution d'une note pour la collectivité mais également à la rédaction d'un plan d'actions composé de 41 préconisations pour poursuivre plus encore la durabilité des projets régionaux. Cette démarche a été relancée en 2014 afin d'une part, d'actualiser la note globale obtenue en 2013, relative aux performances de la Région Auvergne en matière de développement durable, et, d'autre part, de mesurer les progrès réalisés et à réaliser (court, moyen et long terme) par la collectivité régionale au regard du rapport 2013 et du plan d'actions correspondant.
- La démarche participative "Auvergne 2030" lancée en 2013 a permis de dessiner l'architecture du projet d'aménagement durable du territoire régional pour relever les grands défis que sont l'attractivité, la transition écologique et énergétique, le numérique et la gouvernance. Le Forum Auvergne 2030 organisé le 25 octobre 2013 à l'IFMA a permis de présenter l'objectif de la démarche et d'appeler les partenaires à se mobiliser pour s'impliquer dans la construction de la feuille de route collective. Par la suite, 12 journées de travaux collectifs, 4 journées citoyennes, 40 Unes de journaux produites, 40 entretiens, 30 cahiers d'acteurs reçus et 8 677 questionnaires analysés, ont constitué les matériaux de base pour construire cette stratégie. Après une phase de synthèse, d'arbitrage et d'écriture, cette stratégie a été présentée au cours d'un Forum régional Auvergne 2030, le 13 juin 2014. Enfin, l'Assemblée régionale a voté la version définitive du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT) le 11 juillet 2014.

Transversalité

La transversalité est le cœur même d'un projet de développement durable. Elle oblige à innover dans les modes d'organisation et les méthodes d'intervention, à mettre en synergie les acteurs et leurs compétences et à croiser les cultures. Elle apporte des modifications dans la prise de décision et amène à reconsidérer la démarche de projet. Au sein de la Région Auvergne, cette transversalité s'exprime de multiples façons :

- En interne, une trentaine de projets transversaux a été identifiée et pour six d'entre eux un travail d'accompagnement est en-

gagé pour définir leur mission et les doter d'une formation adaptée et d'outils méthodologiques.

- En matière de croisement et de mutualisation des politiques régionales, la collectivité a mis en place des entités qui permettent de traiter des sujets concernant plusieurs Directions. Pour exemple, la Mission Développement Numérique ou la Mission Europe et Politiques Contractuelles qui sont des missions transversales auprès du Directeur Général des Services.
- L'élaboration de schémas régionaux ou la concrétisation de dossiers régionaux tels que le FIAD, la Stratégie de Spécialisation Intelligente S3, le Programme de Développement Rural (PDR) ou les Programmes Opérationnels (PO), sont le fruit d'un travail transversal, entre les élus, qui assurent un portage politique partagé, et entre les Directions de la collectivité mais également d'une mutualisation des compétences.
- Enfin, la mise en oeuvre des Contrats Auvergne + de 3ème génération et de leurs Laboratoires des Usages Numériques (LUN) traduisent le souhait toujours plus grand de la Région de travailler en transversalité.

Participation

La participation est un élément clé de tout projet de développement durable. Il s'agit d'associer tous les acteurs concernés à toutes les étapes dudit projet : de la conception à l'évaluation. Cette collaboration permanente est un gage d'adhésion, d'implication et donc de réussite.

La participation de la Région Auvergne est inscrite dans les textes législatifs avec l'existence du CESER, représentant les forces économiques et sociales de la région et témoignant de la participation de la société civile à la mise en œuvre du projet politique régional. Le CESER est notamment saisi pour tous les dossiers relatifs au projet de plan de la région, aux différents documents budgétaires régionaux, aux orientations générales sur lesquelles le Conseil régional est amené à délibérer et depuis 2010, aux orientations générales dans le domaine de l'environnement.

A coté de cette participation institutionnelle, la Région a souhaité depuis 2004 mettre en oeuvre un certain nombre de démarches et d'organes dédiés à la participation (Assises Territoriales en 2004, Assises de la Mobilité en 2009, Assises de la Jeunesse en 2010, Débat National sur la Transition Energétique en 2013, Faisons Vivre l'Europe en 2014).

Plus récemment, cette volonté s'est concrétisée autour de deux projets régionaux :

- En 2013, un travail a été engagé en interne avec la Commission Consultative Développement Durable et l'ensemble des services régionaux pour la réalisation d'une Charte de la Concertation de la Région Auvergne. Ce projet répondait à l'une des préconisations du plan d'actions issu de la Notation Extra-Financière 2013. En effet, la 8ème préconisation souligne l'importance de "*structurer et déployer une méthodologie participative reproductible aux différentes politiques et schémas régionaux*" et propose la formalisation d'une Charte de la Concertation comme première étape d'un processus de concertation régional avec des principes communs quel que soit le sujet ou la politique en question. Afin de faire vivre cette Charte et de l'animer, un guide pratique de mise en oeuvre et d'accompagnement destiné aux services régionaux a été réalisé.
- En 2013-2014, la démarche d'actualisation du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire, appelée Auvergne 2030, a été exemplaire en termes de concertation puisque l'élaboration du nouveau document s'est fondée sur une méthode participative et prospective. D'une part, la Région a associé ses partenaires par la mise en place d'un comité de pilotage composé des présidents des

Conseils généraux d'Auvergne, des présidents des Communautés d'agglomération d'Aurillac, Clermont-Ferrand, Le Puy-en Velay, Montluçon, Moulins et Vichy, du président du CESER, des présidents des Agences régionales de Développement et du président du Conseil régional d'Auvergne.

D'autre part, une consultation des institutions partenaires, impliquées dans l'aménagement et le développement des territoires, a été organisée, sous la forme notamment d'une série d'ateliers reprenant les 5 orientations du SRADDT et son volet Transport (SRIT). Ainsi, 12 journées de travail ont été organisées et ont permis à plus de 500 acteurs du développement de la région d'échanger et de faire émerger des enjeux et des opportunités de développement. Un travail d'approfondissement a été réalisé en analysant près de 40 contributions écrites sous forme de cahiers d'acteurs.

Enfin, une consultation de tou(te)s les Auvergnat(e)s a été réalisée *via* un questionnaire joint au magazine de la Région "L'Auvergne en Grand" et *via* le site Internet de la Région. Après une large diffusion, près de 10.000 questionnaires ont été reçus et ont permis de mieux cerner les attentes, les préoccupations et les propositions des Auvergnat(e)s. Pour compléter ces données, 4 journées citoyennes ont été organisées, au cours desquelles des citoyens sélectionnés au hasard ont été invités à débattre toute une journée sur des thématiques balayant l'ensemble des aspects de la vie des habitantes et des habitants de la région.

Organisation du pilotage

La réussite d'un projet de développement durable nécessite l'existence d'un pilotage politique fort et constant, qui va permettre de passer du projet politique au programme opérationnel. Il s'agit de mettre en adéquation pilotage politique et pilotage technique.

Le Président de la Région Auvergne appréhende les enjeux du développement durable comme de réels éléments stratégiques transversaux pour la conduite des politiques publiques régionales. Il s'appuie pour cela sur :

- un Vice-Président en charge de la Prospective et du Développement Durable,
- la Commission Consultative Développement Durable, composée de deux élus de chaque groupe politique, qui donne son avis sur la diffusion de la démarche régionale de développement durable, sur son suivi et son évaluation,
- et des Directions Générales Adjointes et des Directions de Missions qui se partagent les différentes composantes organisationnelles du développement durable.

Parallèlement, un travail de fond a été engagé en 2012 et poursuivi en 2013 et 2014 pour doter la collectivité d'outils d'aide à la décision :

- avec les membres de l'Exécutif et les services régionaux, pour la formalisation d'objectifs et la détermination d'indicateurs dans le dernier bilan d'étape du projet régional et le Rapport de Développement Humain et Durable 2012/2013. Plus particulièrement, un travail a été mené par le Pôle Évaluation Contrôle de Gestion sur la thématique des indicateurs car certains doivent être suivis de manière obligatoire (suivi des programmes européens) ou de manière optionnelle mais néanmoins structurante (RDHD, tableaux de bord, etc.).
- Dans le cadre de la préparation des programmes européens régionaux pour la période 2014-2020, un travail de définition

d'indicateurs de résultats et de réalisation, permettant de suivre chaque objectif stratégique défini par la Région dans chaque axe prioritaire des Programmes Opérationnels (PO), a été réalisé. Ces indicateurs ont été prioritairement choisis dans la liste des indicateurs communs de réalisation fournie par la Commission européenne.

- La Région Auvergne s'est engagée auprès de l'Association des Régions de France (ARF) à renseigner les indicateurs de l'Observatoire des Politiques Régionales mis en place en avril 2014 et concernant les domaines des politiques opérationnelles et des politiques RH. Cette plateforme doit permettre aux Régions d'avoir des éléments de comparaison dans leurs domaines de compétences.

Enfin, en matière de prospective, d'aménagement du territoire et d'animation territoriale, le pilotage s'organise en prenant compte de l'impact de projets régionaux et des évolutions réglementaires :

- La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 24 janvier 2014 institue au niveau régional une Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP) qui établira un pacte de gouvernance territoriale. Elle sera présidée par le président du Conseil régional et rassemblera les représentants de l'ensemble des exécutifs locaux – régions, départements, agglomérations – ainsi que des délégués de maires et de communautés de communes, et un représentant de l'État (le préfet).
- En 2013, la Région a fait réaliser une étude pour élaborer sa Stratégie de Spécialisation Intelligente(S3). À l'issue de cette étude, il est apparu cinq Domaines d'Innovation Stratégique (DIS) faisant consensus pour l'ensemble des acteurs du territoire : la prévention-santé, l'agriculture de demain, l'économie de la qualité de la vie, la sécurité et protection numérique, l'usine du Futur. Ces DIS ont été intégrés au projet de Programme Opérationnel (PO) FEDER/FSE 2014-2020 en cours de validation par la Commission européenne, et orientent en totalité deux axes du PO : l'axe 1a dédié à la recherche fondamentale et l'axe 1b dédié à l'innovation dans les entreprises. Depuis avril 2014, la Région s'est engagée dans la phase de mise en œuvre opérationnelle de la stratégie en constituant des ateliers de travail autour des 5 thématiques de la S3. Un séminaire organisé le 7 juillet 2014, qui a réuni plus de 150 partenaires à l'Hôtel de Région, a permis de présenter ce programme de mise en oeuvre.

Évaluation

L'évaluation est l'un des axes fondamentaux de tout projet de développement durable. Grâce aux objectifs, au diagnostic et aux indicateurs, elle va permettre de guider les élus régionaux dans leurs choix politiques et de communiquer auprès des usagers. Si l'évaluation est une procédure encadrée et régulière, elle participe directement au pilotage et à la stratégie d'amélioration continue de la collectivité.

Au sein de la Région, l'évaluation est un leitmotiv dans le pilotage politique et technique des projets régionaux. Pour preuve, ce processus bénéficie d'un cadre de travail bien déterminé avec l'existence au sein de la Direction Générale Adjointe Ressources d'un Pôle consacré uniquement à l'évaluation et au contrôle de gestion (qui est également le pilote de la réalisation du présent rapport de développement humain et durable).

La charte de l'évaluation est le document cadre du processus évaluatif régional. Cette charte a été conçue à la fois comme un acte d'engagement visant le respect de valeurs partagées que comme un guide méthodologique destiné à l'ensemble des agents et des élus de la collectivité.

Partie II

DURABILITÉ
Externe

Finalité 1 : La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère

Climat, Air, Énergie

Objectif > Faire de la Région Auvergne une éco-Région et mobiliser les habitants et tous les acteurs régionaux dans des programmes d'action visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre - de - 20 % entre 1990 et 2020 - et l'adaptation au changement climatique, conformément aux objectifs définis dans le SRCAE de l'Auvergne.

SRCAE, PCER et BEGES

Le Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE), définit aux horizons 2020 et 2050 des orientations prospectives en termes d'adaptation et d'atténuation au changement climatique, de maîtrise de la consommation d'énergie, de qualité de l'air, de production d'énergies renouvelables (EnR). Il prévoit notamment les objectifs suivants :

- Consommation énergétique 2008-2020 : -22,4%
- Émissions de GES : -20 % en 2020 et -75% en 2050 (p/r à 1990)
- Énergies renouvelables : 30% de la consommation 2020.

Il donne un cadre général aux Plans Climat Énergie Territoriaux (PCET), lesquels doivent permettre de réaliser les objectifs régionaux et respecter les options fondamentales du schéma. Les ambitions fortes affichées en matière de réduction des consommations d'énergies dans l'ensemble des secteurs ont conduit la Région à adapter son dispositif d'aide à l'élaboration des PCET, en priorisant les réflexions les plus innovantes et en favorisant la mutualisation des moyens et des méthodes.

Le Plan Climat-Énergie de la Région constitue la "contribution" régionale à l'atteinte des objectifs qui sont définis dans le SRCAE Auvergne.

Dans la perspective d'une révision de ce plan en 2014, un bilan des émissions de gaz à effets de serre (BEGES) de la Région a été réalisé en 2013.

Pour rappel, l'établissement de ce BEGES est obligatoire pour l'État, les Régions, les Départements, les Communautés urbaines, les Communautés d'agglomération et pour les Communes ou Communautés de communes de plus de 50 000 habitants ainsi que pour les autres personnes morales de droit public employant plus de 250 personnes.

Le bilan doit fournir une évaluation du volume d'émissions de GES produit par les activités (internes et externes) exercées par la personne morale au cours d'une année et doit être accompagné d'une synthèse des actions envisagées dans les 3 ans qui suivent l'établissement du bilan, indiquant le volume global de la réduction d'émissions de GES attendue.

Le BEGES de la Région Auvergne se structure ainsi en 3 volets (voir pages 29 et 85) :

- volet 1 : Transports Express Régionaux,
- volet 2 : Lycées et Grands équipements,
- volet 3 : Activités des services et des élus du Conseil régional et du CESER.

Réduction des consommations d'énergie

Pour la Région Auvergne, la réduction des consommations d'énergie est un enjeu prioritaire dans la lutte contre le changement climatique. Ainsi, le secteur du bâtiment représentant un fort enjeu en terme de développement durable, la Région a mis en place plusieurs actions visant la réduction des consommations d'énergie dans le bâtiment :

- des critères d'éco-conditionnalité énergétique des aides aux bâtiments (construction et rénovation),
- la poursuite d'une intervention en faveur de l'éco-construction : la Région a lancé en 2008, en partenariat avec l'ADEME, un ap-

pel à projets destiné à promouvoir les bâtiments "basse consommation d'énergie". En 2013, l'appel à projets a été plus particulièrement consacré à la rénovation thermique performante des logements (collectifs ou individuels groupés) et des bâtiments tertiaires.

Nombre de logements en rénovation (AAP BBC) financés

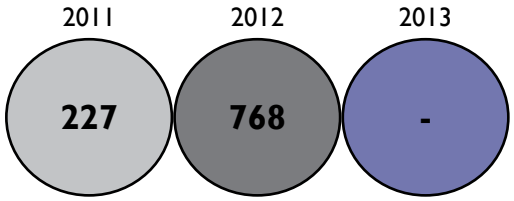

Ces dispositifs sont complétés par un travail de sensibilisation et l'accompagnement des acteurs locaux *via* les Espaces-Info-Energie et l'animation du Plan Bois Énergie.

Développement des énergies renouvelables

Les efforts de réduction des consommations énergétiques s'accompagnent parallèlement d'une politique de développement des énergies renouvelables (EnR)? notamment par une action sur l'augmentation de la production liée au bois-énergie, à l'éolien et au maintien de la production hydro-électrique.

Les aides de la Région concernent d'une part les particuliers. Ainsi, depuis 2005, la Région a aidé près de 7.500 particuliers pour leur projet d'installation de matériels solaires thermiques ou de chaudières automatiques bois énergie. Il existe également des aides aux projets collectifs, également destinés à encourager le recours aux énergies renouvelables. En 2013, la Région a notamment favorisé des projets utilisant le bois énergie et des projets de méthanisation.

Nombre d'installations individuelles d'EnR financées

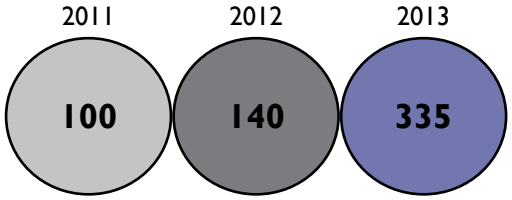

Nombre de chaudières bois financées

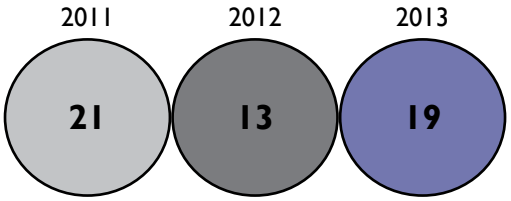

Nombre de réseaux de chaleur bois financés

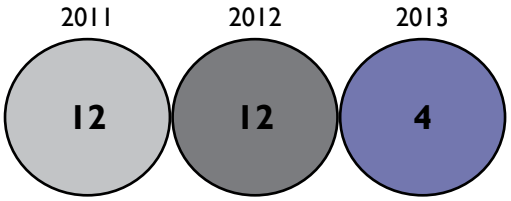

À retenir

- Une montée en puissance des projets de réseau de chaleur bois « urbains » permet une optimisation de l'utilisation de la ressource et de la maintenance, une maîtrise des rejets de polluants et de GES.
- La Région propose une évolution des programmes relatifs aux économies d'énergies et au développement des énergies renouvelables avec une montée en puissance des interventions dès 2015 en lien avec les obligations fixées pour le PO FEDER 2014-2020.

Pistes d'amélioration

- Organiser une réflexion collective avec les partenaires régionaux concernant l'outillage technique et financier, nécessaire à l'accompagnement de la transition énergétique du territoire par la Région en s'appuyant sur une AMO,
- Favoriser une économie locale et pérenne utilisant au mieux les ressources du territoire,
- Renforcer la sélectivité des projets bois-énergie,
- Poursuivre l'animation du réseau qui constitue un axe majeur pour la réalisation effective des projets.

Lycées et politique patrimoniale

Objectif ➤ Réduire de 20% la consommation d'énergie des bâtiments des lycées

Dans le cadre de sa politique patrimoniale, la Région agit pour réaliser des économies d'énergies dans les lycées dont elle a la charge. L'objectif est de diminuer les émissions de gaz à effet de serre, en :

- en diminuant les consommations d'énergie des lycées : cette dimension est d'ores et déjà prise en compte dans chaque opération régionale. Des difficultés apparaissent parfois concernant les coûts des travaux ou les contraintes techniques nécessaires à leur mise en œuvre.
- en augmentant la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique des lycées : ❶ il est constaté une augmentation du financement du nombre de projets de réseaux de chaleur portés par des communes ou leurs groupements, ce qui permet à un certain nombre de lycées de substituer des consommations d'énergie fossile par des énergies renouvelables. Sont raccordés en 2013 le lycée Ambroise Brugière à Clermont-Ferrand, le lycée Virlogeux à Riom, le Lycée Louis Mallet à Saint-Flour. ❷ Pour le photovoltaïque, les changements de contexte réglementaire ont rendu ces projets plus difficiles à faire aboutir. A l'issue d'une consultation, le Lycée Louis Pasteur à Lempdes, le Lycée des Combrailles à Saint-Gervais d'Auvergne, le Lycée George Sand à Yssingeaux, le Lycée agricole de Brioude (site de Bonnefont) et le Lycée Virlogeux à Riom, ont fait l'objet d'une autorisation d'occupation temporaire, pour une puissance totale de l'ordre de 336 kWc en 2013.
- et en augmentant le recours aux matériaux de construction permettant de stocker du carbone et de diminuer l'énergie grise. La Région a eu deux projets pilotes autour de la construction bois : l'Hôtel de Région et le Lycée agricole d'Yssingeaux. Sont en cours en 2013-2014 la construction d'un internat et un atelier pédagogique au lycée Christophe Thivrier à Durdat Larequille, le lancement d'études pour de nouvelles chaufferies bois (lycée La Fayette à Clermont-Ferrand et Lycée Christophe Thivrier à Durdat Larequille) représentant un budget significatif. Ainsi, la mise en œuvre de critères soucieux de développement des politiques "énergie et bois" dans l'ensemble de ces consultations patrimoniales est une locomotive pour le développement de la filière bois.

Pourcentage d'économies d'énergies dans les lycées (par rapport à 2007)

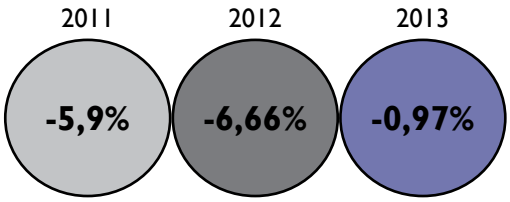

Pourcentage d'énergies renouvelables dans la consommation totale des lycées

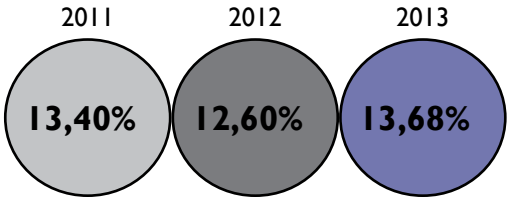

À retenir

- L'opération d'installations de méthanisation a nécessité une importante phase de concertation notamment sur les techniques et les périmètres. Elle se voit décalée sur sa phase opérationnelle d'environ un an.
- Pour les travaux sur le patrimoine, des premières opérations de rénovation ont été menées avec des objectifs d'économies d'énergie assez ambitieux au Lycée Madame de Staël à Montluçon et au lycée Charles et Adrien Dupuy au Puy-en-Velay.
- Un Ingénieur énergie a été recruté à la Région en 2013 pour « piloter » cette politique.

↗ Pistes d'amélioration

- Mener un travail plus pointu et sur des champs d'intervention moins directs afin de respecter les objectifs de réduction des économies d'énergie et d'intégration des énergies renouvelables.
- Engager une réflexion sur une politique de maintenance et une politique énergétique en cohérence avec les objectifs.
- Mise en place d'un outil de suivi des consommations permettant une analyse plus fine du contexte.
- Remobiliser les établissements autour d'un groupement de commande pour des prestations liées à l'exploitation des installations.

Transports collectifs et mobilité durable

Objectif ➤ Favoriser l'accès de tous les Auvergnats aux réseaux de transports collectifs dans un cadre concerté avec l'ensemble des partenaires concernés

La politique des transports menée par la Région en 2013 a confirmé ses ambitions au service des usagers, avec une orientation toujours marquée vers le développement des transports collectifs et de l'intermodalité. L'objectif de la Région est notamment de favoriser l'usage du réseau ferroviaire (les actions en faveur des transports collectifs permettent de diminuer l'usage de la voiture individuelle, s'inscrivant ainsi dans une véritable démarche de développement durable) :

- en veillant à maîtriser les coûts d'exploitation du TER,
- en mettant en œuvre des politiques tarifaires attractives pour l'ensemble des usagers du TER,
- en investissant dans la régénération, la modernisation et l'amélioration de l'accessibilité du réseau, des gares et du matériel ferroviaire,

- en recherchant la complémentarité et la coordination entre les différents modes de transports (qui favorise globalement l'utilisation de tous les types de transport en commun).

Le bilan des émissions de gaz à effet de serre liées à la gestion du Patrimoine et à l'exercice des compétences de la Région (BEGES) comporte un volet TER qui a permis de quantifier notamment les émissions de gaz à effet de serre liées au transport régional.

Nombre de trains-kilomètres

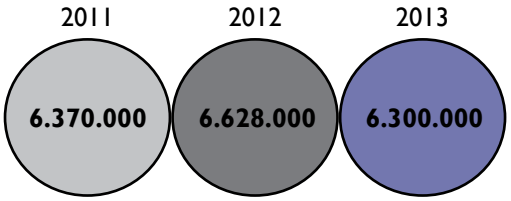

Âge moyen du parc de matériel

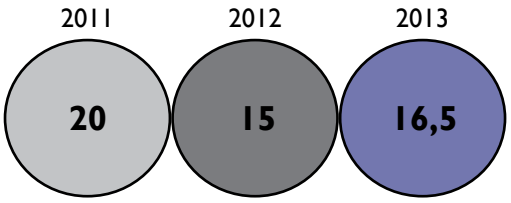

À retenir

- La centrale de mobilité est un système d'information sur l'ensemble des moyens de transport utilisables en Auvergne, intégrant notamment un calculateur d'itinéraires porte-à-porte et tous les modes de transports collectifs. Plusieurs innovations sont intégrées : cartographie piétonne, vue tabulaire, intégration native du transport à la demande, etc. Cette centrale est fonctionnelle depuis le 6 décembre 2012, et

plusieurs évolutions ont été intégrées courant 2013 : flux automatisés de perturbations sur les réseaux TER et T2C, amélioration de la cartographie, application mobile Androïd, interface simplifiée de saisie pour les AOT et leurs exploitants. La fréquentation a par ailleurs augmenté de 25 % entre le début et la fin de l'année 2013.

- Avec le Plan Rail Auvergne, la Région Auvergne fait partie des 3 seules régions françaises (avec Midi-Pyrénées et Limousin) à s'être engagée au-delà du CPER 2007-2013 pour accélérer la remise en état du réseau ferré régional et favoriser le développement de l'usage du transport ferroviaire de voyageurs par rapport au transport routier.
- La Région a passé commande de 12 rames TER REGIOLIS pour livraison à l'horizon 2016/2017 afin de remplacer le matériel arrivé en fin de vie.
- La mise aux normes d'accessibilité est certes imposée par la loi, mais avec le programme de modernisation des gares et le schéma directeur d'accessibilité, la Région Auvergne est particulièrement proactive sur ce point. Les travaux du programme de modernisation des gares en partenariat avec l'État et la SNCF sont en cours d'achèvement.

↗ Pistes d'amélioration

- Engager une réflexion sur une meilleure maîtrise de la contribution TER *via* une optimisation de l'offre TER et une mutualisation de certains services avec les autres AOT.
- Inciter la SNCF à développer l'éco-conduite des trains et les mesures ciblées de réduction des gaz à effet de serre et polluants, en se basant notamment sur le volet TER du bilan GES de la Région réalisée en 2013.
- Approfondir le bilan carbone spécifique sur le périmètre TER sur des aspects allant au-delà des obligations réglementaires, pouvant servir d'outil d'aide à la décision (exploitation, affectation du matériel, report modal, projets d'infrastructures, etc.).
- Accentuer les exigences régionales vis-à-vis de la SNCF en matière d'amélioration de la qualité du service offert aux usagers.
- Offrir une gamme tarifaire régionale renouvelée répondant au mieux aux attentes des usagers selon leurs ressources, leur fréquence et leur type de déplacements.
- Trouver une bonne adéquation entre l'optimisation des services TER et les projets d'infrastructures.
- Approfondir le travail avec RFF pour s'assurer de la bonne exécution des travaux, anticiper au mieux les futures contractualisations et privilégier les projets ayant un fort impact en matière de développement durable.
- Définir une stratégie cohérente et coordonnée de déploiement d'une tarification intermodale/multimodale sur des supports billettiques interopérables, sur la base de l'étude menée en 2013.
- Mettre en œuvre les réflexions pour envisager le renouvellement de la centrale de mobilité, dont le marché arrive à échéance en février 2016, dans l'optique de développer son usage et ses fonctionnalités, en renforçant l'implication des AOT.

Le Bilan d'Émission de Gaz à Effet de Serre (BEGES) de la Région Auvergne (volets 1 et 2)

La Région Auvergne est concernée par l'Article 75 de la Loi Grenelle II et elle a donc du élaborer le Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) liées à la gestion de son patrimoine et à l'exercice de ses compétences. Ce bilan a été présenté à l'Assemblée régionale à la Session des 16, 17 et 18 décembre 2013.

Les émissions de GES qui ont été comptabilisées dans ce premier BEGES « Patrimoine et Compétences » de la Région Auvergne s'élèvent à 124 968 teqCO2.

Transports Express Régionaux (TER)

La Région est Autorité Organisatrice des Transports (AOT) Express Régionaux (TER). Elle finance le service TER via un conventionnement avec la SNCF. L'énergie de traction (qui constitue le principal poste d'émission de GES) est facturée via cette convention. Seul le matériel roulant a été considéré comme relevant du périmètre obligatoire car indispensable à l'exercice de la compétence transport par la Région.

Les émissions totales évaluées dans le BEGES sur le volet TER s'élèvent à 33 403 teqCO2.

Lycées et Grands Équipements

Sont ici regroupées diverses structures qui ont en commun d'être en gestion externalisée pour le Conseil régional (hormis le Domaine royal de Randan géré en régie interne) : 63 lycées, Vulcania, la Grande Halle d'Auvergne, le Zénith, le Domaine Royal de Randan, le FRAC et le Musée de la Résistance au Mont-Mouchet et le Partenariat Public Privé (PPP) Haut Débit.

Les émissions totales évaluées dans le BEGES sur le volet Lycées et Grands Équipements s'élèvent à 90 089 teqCO2

Sur la base de l'état des émissions de GES enregistrées sur les années 2011 (2012 pour le TER), et en tenant compte de toutes les actions déjà programmées susceptibles de les réduire, un premier plan d'action triennal sera proposé afin de réduire l'impact carbone du fonctionnement de l'institution et de mieux le mesurer. Ce plan d'action portera sur les années 2014-2016 mais son impact en termes de réduction des GES ne s'exprimera complètement qu'après 2016 (compte-tenu des actions programmées en 2015 et 2016). A terme, ce 1er plan d'action devrait permettre de réduire de 22 % les émissions de GES liées à la gestion du patrimoine et à l'exercice des compétences de la Région et relevant du périmètre réglementaire.

Finalité 11 : La protection de la biodiversité, des milieux et des ressources

Objectif ➤Connaître et préserver, voire restaurer, les ressources naturelles et patrimoniales (ressources en eau et milieux aquatiques, biodiversité et continuité écologique), porter et/ou soutenir la labellisation des espaces à enjeux.

Biodiversité et patrimoine naturel

Plan Biodiversité

A travers le Plan Biodiversité, la Région conduit une politique de valorisation du patrimoine naturel et paysager, par une meilleure prise en compte de la nature remarquable et quotidienne dans l'aménagement du territoire. Les actions prévues relèvent principalement de la politique de l'environnement mais la coordination est étroite d'une part avec les politiques agricoles et forestières et d'autre part avec les interventions dans les Contrats Auvergne +.

Depuis décembre 2010, la Région est dotée d'un dispositif qui lui permet d'assumer sa compétence en matière de classement de sites en réserves naturelles régionales, conformément à la loi de Démocratie de proximité du 27 février 2002 et son décret d'application du 18 mai 2005.

En 2013, la Région a procédé au recueil des avis et à la consultation du public concernant les 3 premiers projets de réserves naturelles régionales, elle s'est engagée en faveur de 2 autres projets et a démarré l'expertise d'un 6ème. Ces projets, qui visent différents milieux, répartis sur toute l'Auvergne ont vocation à renforcer le réseau des aires protégées et gérées.

Nombre de projets de réserves naturelles régionales

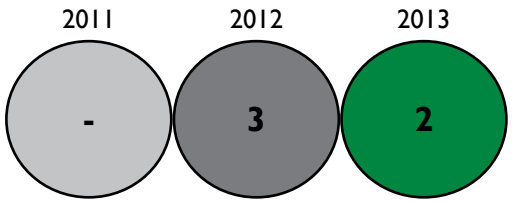

La Région accompagne la déclinaison de plans d'actions d'espèces ou groupes d'espèces qui bénéficient d'une attention à l'échelle nationale et pour lesquels l'Auvergne a une responsabilité. En 2013, la Région a ainsi soutenu le plan en faveur de la Cistude ainsi que la poursuite d'actions en faveur du Milan royal.

Schéma Régional de Cohérence Écologique

Dans le cadre de la loi Grenelle au titre de la Trame Verte et Bleue, la Région co-élabore avec l'État le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) depuis 2011. Ce projet, validé par le Comité Régional "Trame Verte et Bleue", a été arrêté en mars 2013 par la Région et le Préfet de région.

Il doit être ensuite soumis à la consultation des Conseils généraux, des Communautés d'agglomération et de communes de la région, des Parcs Naturels Régionaux existants, du Conseil Économique, Social, Environnemental Régional (CESER), du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) et de l'autorité environnementale.

L'enquête publique a eu lieu en 2014 et la validation définitive du schéma est envisagée pour les sessions de mars ou de juin 2015.

Parcs Naturels Régionaux (PNR)

La Région a l'initiative de création des Parcs Naturels Régionaux et la responsabilité de la procédure de révision de leur charte.

Le label du Parc naturel régional du Livradois-Forez a été renouvelé pour 12 ans en 2011, et celui du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne est en cours.

Les communes altiligériennes concernées par l'extension du périmètre du Parc Naturel Régional ont été consultées en 2013 pour se prononcer sur leur adhésion au syndicat mixte de gestion du Parc.

En 2013, la Région a soutenu la création de 2 nouveaux PNR dans les gorges et sources du Haut-Allier et en Aubrac. L'État a par ailleurs reconnu ces 2 démarches en rendant des avis d'opportunité favorables au cours du premier semestre 2013.

Réhabilitation des Monts d'Auvergne

La Région participe à la réhabilitation des Monts d'Auvergne (réhabilitation ou aménagement de sites sensibles soumis à la fréquentation du public, hors opérations Grands Sites du Puy Mary et du Puy-de-Dôme, qui relèvent de la politique du tourisme et hors zones dégradées liées aux activités hivernales des domaines skiables).

Les zones géographiques concernées sont le Mézenc, les Hautes-Chaumes du Forez, le Massif du Sancy et la Chaîne des Puys.

En 2013, la Région a soutenu une nouvelle tranche de travaux de réhabilitation de terrains dégradés dans la Chaîne des Puys.

Cette opération contribue pleinement à la mise en oeuvre du plan de gestion qui est associé à la candidature du site de la Chaîne des Puys ey de la Faille de Limagne au label patrimoine mondial de l'UNESCO.

Préservation des ressources en eau

Plan Loire Grandeur Nature

En 2007, la Région s'est engagée dans le Plan Loire Grandeur Nature III pour la période 2007-2013 et a passé par ailleurs une convention de partenariat avec les agences de l'eau.

Au titre du Plan Loire, la Région s'est engagée en 2008 et pour une période de 5 ans dans 3 contractualisations multipartenariales pour soutenir la gestion de sites naturels sur le Val d'Allier, le Val de Loire et les Hautes-Chaumes du Forez. En 2013, la Région s'est impliquée dans la réflexion d'un plan Loire IV 2014-2020.

SAGE et Contractualisations Eau

La Région préserve ses ressources en eau et ses milieux aquatiques grâce au Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) qui est un outil de planification visant à réglementer les usages de l'eau en préservant la qualité des ressources en eau et l'équilibre des hydrosystèmes.

Elle utilise également les Contrat de Rivières et Contrats Territoriaux qui sont des programmes opérationnels pluriannuels permettant d'améliorer la situation des ressources en eau sur un bassin versant et résultant de l'engagement de tous les acteurs du bassin.

Sensibilisation et Éducation à l'Environnement et au Développement Durable

Un soutien est apporté à la Fédération de la Région Auvergne pour la Nature et l'Environnement (FRANE) et au Collectif Régional d'Education à l'Environnement d'Auvergne (CREE-A) à travers une convention d'objectifs triennale 2012-2014.

Nombre de SAGE approuvés

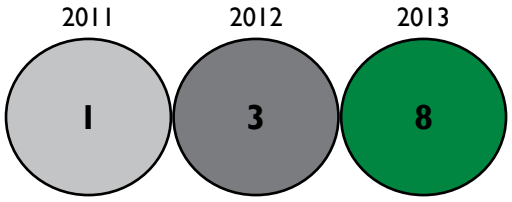

Nombre de Contrats Eau signés

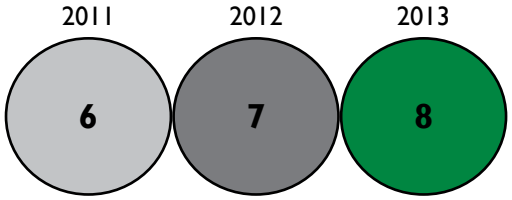

Une aide régionale est également apportée aux projets de sensibilisation et d'éducation à l'environnement des associations ayant vocation à modifier les comportements face aux grands enjeux environnementaux.

Au titre de ce volet un partenariat avec l'association H2O a été engagé pour la période 2013-2015 visant à soutenir la manifestation les cours d'eau d'H2O ».

À retenir

- Le contrat de lacs du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne a été signé en 2013.
- La création de la zone humide d'Aydat a été concrétisée.
- L'Auvergne est la Région pilote du projet de création du Parc naturel régional sources et gorges du Haut-Allier.
- Ont vu le jour 6 projets de Réserves naturelles régionales dont 3 ont été classées en 2014.
- La Région Auvergne accompagne la mise en place d'une dynamique territoriale de préservation et restauration des ressources en eau et des milieux aquatiques (environ 10 nouveaux contrats en préparation).

Pistes d'amélioration

- Être plus présent auprès des territoires et des acteurs locaux,
- Définir des enjeux prioritaires sur les territoires en lien avec les politiques nationales et européennes,
- Participer à la stratégie des outils de demain comme le plan Loire IV.

Finalité III : L'épanouissement des tous les êtres humains

Jeunesse, les conditions de la réussite

Objectif > Assurer aux jeunes Auvergnat(e)s des perspectives d'avenir concrètes propres à garantir leur épanouissement, en déclarant la jeunesse grande cause régionale.

Rénovation et modernisation des lycées et des Centre de Formations d'Apprentis (CFA)

Par sa compétence en matière de patrimoine (construction, rénovation et modernisation) des lycées et des CFA, la Région Auvergne propose aux lycéens et aux apprentis, sur l'ensemble du territoire régional, des conditions de travail et d'enseignement leur donnant à tous les mêmes chances de concrétiser leurs projets d'avenir. Cette volonté se traduit notamment dans le Programme Pluriannuel d'Investissements (PPI) que la Région a établi pour la période 2008-2014. Depuis 2011, une évaluation annuelle du PPI est réalisé par les services régionaux dans la recherche d'une politique plus homogène d'investissement au niveau des lycées. Des ajustements peuvent ainsi être réalisés. La dernière évaluation a été établie à l'été 2013.

E-éducation

L'éducation fait partie des secteurs sur lesquels le numérique peut avoir un véritable effet de levier. A ce titre, la Région s'est engagée dès 2006 dans la mise à disposition d'Environnements Numériques de Travail (ENT) pour ses lycées, aujourd'hui tous équipés, et plus récemment, dans une expérimentation de Manuels Numériques *via* divers supports, afin que chacun puisse tirer le meilleur parti de la révolution numérique.

Par ailleurs, la Région Auvergne a mis en oeuvre dans 12 établissements dès 2011, une

Nombre de lycées câblés en ENT à plus de 2/3 de la surface couverte

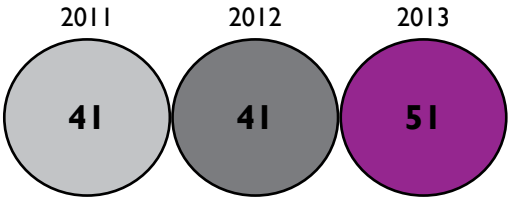

expérimentation Ressources Pédagogiques Numériques dont les enjeux identifiés sont les suivants :

- améliorer les usages des TIC pour une meilleure utilisation dans le cadre de leurs formations supérieures et de leurs vies professionnelles ;
- perfectionner les méthodes d'enseignement pour lutter contre l'échec scolaire ;
- enrichir les ENT de ressources numériques de qualité ;
- promouvoir les nouveaux contenus pédagogiques couplés à des équipements innovants ;
- garantir à tous les élèves l'accès aux manuels numériques.

25 classes ont été concernées par l'expérimentation des manuels numériques soit environ 48 enseignants et 823 élèves.

Équipement des lycéens et des apprentis

En plus de leur offrir les meilleures conditions d'apprentissage, la Région apporte une aide en matière d'équipement scolaire aux lycéens et aux apprentis :

- pour l'acquisition des manuels scolaires,
- pour l'acquisition du premier équipement,
- pour l'acquisition d'équipements pédagogiques nécessaires à la formation des élèves incarcérés.

À retenir

- 2013 a été une année charnière au regard de la politique d'investissement sur le patrimoine. La majorité des opérations importantes ont été livrées entre 2012 et 2013. Des nouvelles opérations a vocation d'économie d'énergie et d'accessibilité ont été lancées ainsi que la mise en place du schéma des formations.
- Après trois années d'expérimentation sur les manuels numériques, avec des résultats encourageants en terme de plus-value pédagogique, la Région a reconduit l'expérimentation pour une période d'un an pour l'année scolaire 2014-2015 en continuant à financer des ressources numériques.
- Depuis décembre 2012, l'Auvergne s'est dotée d'un comité stratégique du numérique éducatif présidé par le Rectorat, auquel la Région ainsi que les 4 Départements sont membres et que l'Association des Maires de France pourrait rejoindre bientôt dans l'optique d'une continuité de l'e-éducation du primaire jusqu'à l'université. Cette instance de gouvernance vise à définir les grandes orientations stratégiques de l'essor de l'e-éducation dans un esprit de concertation et de mutualisation.

Pistes d'amélioration

- Mieux assurer le gros entretien et le renouvellement afin de garantir la pérennité des conditions d'accueil des apprenants,
- Engager une vraie réflexion sur la rationalisation des m² par élève,
- Poursuivre la mise en place d'un Schéma de COhérence du Numérique Educatif pour l'Equité Territoriale en Auvergne (SCONEETA) afin de permettre, au-delà d'une clarification et d'une rationalisation des procédures en place dans les différents établissements, d'appréhender plus sereinement le transfert de compétences prévu au sein du projet de loi Peillon.

Ouverture sur le monde

Objectif ➤ Offrir à tou(te)s les Auvergnat(e)s la possibilité de découvrir le monde

Schéma régional pour le développement de la mobilité européenne

Coordonné par la Région depuis 2008, le Schéma régional pour le Développement de la Mobilité européenne a permis en 2013 la formation de plus de 70 structures d'enseignement professionnel et d'insertion.

Une visite de contacts en Finlande a été organisée au printemps 2013, et la mise en relation de partenaires à distance a été proposée grâce à l'aide de l'Antenne régionale à Bruxelles. Le réseau des Référents mobilité a été alimenté par des contributions sur la plate-forme collaborative en ligne gérée par la Région.

Fin novembre 2013, un séminaire de travail rassemblant les Référents mobilité, les membres du comité de pilotage ainsi que des experts nationaux et européens a été organisé, afin de définir les contours de l'appui régional aux projets de mobilité à l'aune des financements européens pour la période 2014 – 2020.

Nombre de référents mobilité formés

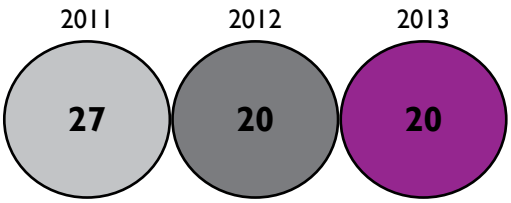

Éducation au développement et à la solidarité internationale (EADSI)

L'Education au développement et à la solidarité internationale (EADSI) donne aux jeunes des clefs d'analyse indispensables pour appré-

Nombre de référents EADSI accompagnés

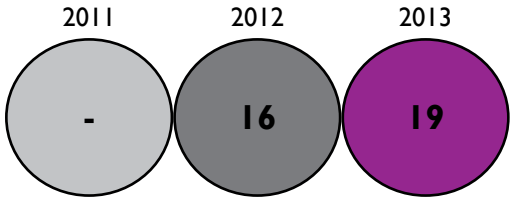

hender les déséquilibres mondiaux car "comprendre le monde, c'est déjà le changer". Le Réseau EADSI Auvergne est animé par la Région, le Rectorat de l'Académie de Clermont-Ferrand, la DRAAF et le CERAPCOOP, en lien avec les lycées et les MFR engagés dans cette démarche et la Région Vakinankaratra de Madagascar.

Selon la charte du réseau EAD Auvergne, "l'EADSI a pour finalité le changement des mentalités et des comportements de chacun dans le but de contribuer individuellement et collectivement à la construction d'un monde juste, solidaire et durable. Pour cela, les projets d'EADSI ont pour objectifs, auprès des élèves :

- la compréhension des mécanismes d'interdépendance et d'exclusion dans le monde, en sensibilisant les lycéens auvergnats sur les causes de la pauvreté et du mal développement et en éveillant leur esprit critique ;
- la prise de conscience de l'importance de la solidarité internationale comme facteur de changement social, en présentant des alternatives sociales dans les relations Nord/Sud et/ou Est/Ouest ;
- la mise en action pour la construction d'un monde solidaire en faisant connaître les multiples formes d'engagement citoyen".

Cette démarche a été impulsée en 2010 dans le cadre d'un projet européen relevant de l'objectif 2 (EADSI) du programme Acteurs Non Etatiques – Autorités Locales (ANE-AL). Ce projet s'est clôturé par une journée officielle de bilan-action du Réseau EAD Auvergne organisée le 6 décembre 2012 à l'IADT.

La démarche connaît aujourd'hui une suite puisque le document de capitalisation de l'expérience des sept établissements ayant participé en 2012 au Réseau EAD Auvergne a été adressé aux 110 lycées de la région à l'occasion du lancement du nouvel appel à projets 2013, intitulé « invitation à rejoindre le Réseau EAD Auvergne ». C'est ainsi que 11 lycées et MFR de la région ont participé au réseau en 2013.

Jeunes, Solidarité Internationale Auvergne

Avec le dispositif « Jeunes, Solidarité Internationale Auvergne » (JSI Auvergne), le Conseil régional encourage la participation des auvergnats de 15 à 30 ans à des projets de solidarité internationale (là-bas, dans les pays en développement).

Le JSI Auvergne s'adresse aux lycéens, aux jeunes des Missions locales, aux étudiants et à tous les jeunes auvergnats engagés dans une démarche associative. Il constitue un outil complémentaire pour accompagner la jeunesse auvergnate dans ses projets d'avenir.

- faciliter la mobilité des jeunes et leur permettre ainsi d'expérimenter concrètement leurs connaissances et leurs pratiques dans les contextes et les cultures des pays en développement, au bénéfice de leur engagement citoyen et de leur ouverture d'esprit.
- être solidaire là-bas et continuer à soutenir le développement des pays et territoires en développement et contribuer au dialogue entre les cultures et à la cohésion sociale.

En 2012, une vague d'appels à projets a été ouverte, sur la base d'un cahier des charges élaboré en partenariat avec le Centre d'Appui et de Ressources pour la Coopération internationale en Auvergne (CERAPCOOP). L'année 2013 a conforté l'initiative puisque 46 jeunes de la région, réunis au sein de 9 projets, ont bénéficié du JSI Auvergne (près de 55 jeunes en 2012).

Nombre de projets JSI financés

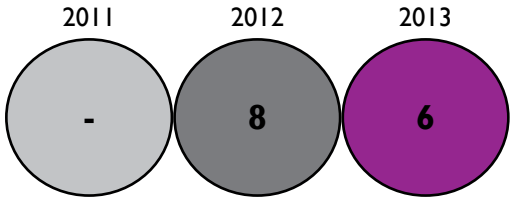

Nombre de jeunes bénéficiaires du JSI

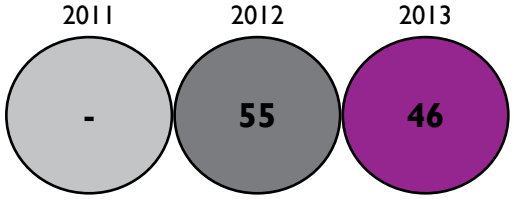

À retenir

- La Journée Vie du Réseau qui a réuni le 14 octobre 2013 les référents EADSI de 10 des 11 lycées, avait pour objectifs de mettre en relation les référents EADSI, de travailler et réfléchir sur la définition de l'EADSI de façon active en étayant et en valorisant l'expérience des « anciens » et en intégrant les « nouveaux », d'échanger sur les difficultés et les engagements possibles.
- Les projets multi-acteurs se développent encore (comme celui du Club Théodore Solidaire du Lycée de Banville sur le bassin de Moulins et un territoire sénégalais), de nouvelles structures s'intéressent au JSI Auvergne (comme le Foyer des jeunes travailleurs de Montluçon) et les projets mutualisés également se consolident. Le projet « Action d'échange international avec Benebnooma » passe de 5 lycées de la région investis dans le projet burkinabè en 2012 à 8 lycées, dont le Lycée Roger Claustres chef de file.

- Le 22 novembre 2013 la Région, CERAP-COOP et la DRJSCS en lien avec une dizaine d'acteurs régionaux et nationaux de la mobilité et de la solidarité internationale, ont proposé la "journée volontariat et engagement à l'international des jeunes"dans le cadre de la Semaine de la Solidarité Internationale en lien avec l'année "50 ans de Volontariat" de France Volontaires. Cette journée a rassemblé près de 90 participants dont 35 jeunes (ambassadeurs JSI Auvergne ou souhaitant candidater).

Pistes d'amélioration

- Diversifier le réseau des Référents mobilité en les intégrant dans le Réseau Auvergne de la Mobilité internationale,
- Travailler en 2014 sur un rapprochement entre le EADSI et dispositif JSI Auvergne pour élargir les publics (jeunes de 15 à 30 ans) et favoriser les démarches structurantes,
- Renforcer l'accompagnement des jeunes à la conception et la mise en œuvre de leurs projets (ex : formations) et la valorisation de ces actions.

Entrée dans la vie active

Objectif ➤ Agir pour la meilleure satisfaction des besoins élémentaires et prioritaires des jeunes sur tous les territoires auvergnats (la mobilité, la santé, le logement, la formation, etc.) afin de faciliter leur quotidien.

Pack Jeune Adulte

La Région Auvergne a mis en œuvre le Pack Jeune Adulte dont les objectifs sont de :

- faciliter l'autonomie professionnelle et sociale des jeunes,
- consacrer l'égalité des chances,
- répondre à différentes problématiques du

quotidien en fonction de leur âge,
- prendre en compte les besoins spécifiques liés à leur bassin de vie et améliorer l'attractivité de chaque territoire.

Le Pack Jeune Adulte se trouve composé de trois grands types de mesures : des mesures générales destinées aux 16-30 ans, une mesure sous condition de ressources pour les 18-25 ans et des mesures territoriales destinées à apporter des réponses adaptées aux plus de 16 ans en fonction de leur bassin de vie et à corriger ainsi les iniquités territoriales. Tous les programmes du Pack Jeune Adulte sont opérationnels depuis janvier 2012.

16.172 cartes ont été effectivement commandées et distribuées en 2013. Un important travail a été réalisé avec le prestataire sur l'ergonomie du site et sur la rédaction des messages envoyés par mail explicitant les pièces manquantes au dossier. Le nombre de bénéficiaires augmente d'année en année.

Nombre de cartes jeunes distribuées

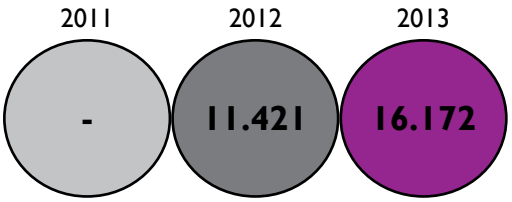

Nombre de dossiers de jeunes en rupture familiale traités

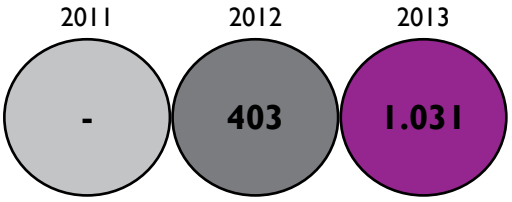

À retenir

- Un appel à projets "Découverte Festival" a été lancé en direction des structures accueillant des jeunes âgés de 16 à 25 ans. Le but est d'encourager les professionnels de l'animation à réaliser un travail, tout au long de l'année, sur l'ouverture culturelle de leur public. L'aboutissement de ce travail est bien évidemment la participation de ces jeunes à des festivals auvergnats ;
- La Région apporte son soutien à des actions de sensibilisation en matière d'éducation et de santé, de plus grande envergure, notamment en direction des lycéens mais également auprès de jeunes beaucoup moins informés, grâce d'une part, au renouvellement des conventions triennales avec trois associations (Fédération régionale d'Auvergne du Mouvement Français pour le Planning Familial, l'Association AGILE et l'Association CADIS) et d'autre part, à la mise en place de nouveaux partenariats avec des associations comme ALHERTE ou encore AIDES.

Pistes d'amélioration

- Améliorer en continu le dispositif Carte Jeunes Nouveau Monde, étoffer le réseau des prestataires agréés et ajuster, si besoin, le type de prestations en fonction des nouveaux besoins qui pourraient être identifiés. Il a été notamment proposé au BP 2014, en lien avec la réforme des rythmes scolaires, l'élargissement des prestations à la formation BAFA/BAFD.
- Consolider les résultats du nouveau questionnaire de satisfaction adressé en 2014 aux primo-bénéficiaires de la carte JNM ainsi qu'à l'ensemble des bénéficiaires pluriannuels avec ceux de 2013 afin d'affiner l'évaluation du dispositif,
- Poursuivre les contractualisations avec les associations d'éducation populaire qui œuvrent dans le domaine notamment de la prévention et de la citoyenneté ainsi qu'avec les territoires. Il a été proposé au BP 2014 de financer les chantiers de jeunes bénévoles au titre des mesures territoriales du Pack Jeune Adulte afin d'inciter les associations de chantiers de jeunes bénévoles à poursuivre leur travail de concertation avec les territoires.

Formation tout au long de la vie

Objectif ➤Permettre aux Auvergnat(e)s d'avancer vers une sécurité sociale professionnelle

Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles

Le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (CPRDFP) signé en mai 2012 définit les priorités régionales en matière de formation. Ce document ambitionne de trouver les modalités de gouvernance qui vont permettre d'articuler le fonctionnement entre les pôles "besoins économiques", "offre de formation initiale et continue" et "demande de formation des actifs, des élèves et de leur famille". Aussi, s'attache-t-il à décrire les modalités d'une construction partagée des besoins de formation entre les acteurs régionaux, à définir le dimensionnement de l'offre mais aussi à donner à chaque Auvergnat(e) les clés lui permettant de construire un parcours de formation tout au long de sa vie, en cohérence avec les potentialités de l'économie régionale actuelle et à venir.

Service Public Régional de la Formation

La Région contribue au développement des compétences des Auvergnats par la formation professionnelle tout au long de la vie avec la mise en œuvre d'un Service Public Régional de la Formation (SPRF) qui se traduit par l'engagement à assurer l'accès à une formation qualifiante de niveau V pour toute personne sans emploi de niveau VI ou V bis. Ce SPRF se concrétise principalement par une programmation d'actions de formation collective en lien direct avec les besoins de l'économie et des territoires. Le SPRF s'appuie sur 3 piliers :

- la mise en oeuvre du Service d'Intérêt Economique Général (SIEG) destiné aux personnes les plus fragiles ou les plus éloignés de l'emploi,
- les actions qualifiantes sur tous les secteurs porteurs d'emploi,
- l'internalisation de la rémunération des stagiaires à compter du 1er janvier 2014 pour près de 5.500 stagiaires par an.

COM Apprentissage

L'action de la Région en faveur d'une meilleure connaissance de l'apprentissage par les citoyens (Olympiades des Métiers, Carrefour des métiers…) et par les personnels en charge de l'orientation financés dans le cadre du Contrat d'Objectifs et de Moyens Apprentissage se traduit aujourd'hui par une attractivité plus forte de l'apprentissage.

Le COM Apprentissage matérialise l'engagement de la Région à améliorer la qualité de la formation des apprentis en Auvergne et à faire progresser leur nombre. Dans le cadre de la rationalisation de l'allocation des moyens, tout en améliorant l'efficacité de ses politiques, la Région a souhaité s'inscrire dans une logique de dialogue de gestion et d'amélioration continue des performances avec les CFA.

Ainsi, les nouvelles conventions quinquennales (2013-2017) prévoient une méthode de calcul du fonctionnement des CFA, basée sur un taux de prise en charge modulé en fonction d'indicateurs de gestion ou de qualité, négociés avec chaque CFA, et pouvant être remis en cause si les objectifs ne sont pas atteints.

Formations sanitaires et sociales

La Région apporte son soutien aux formations qui conduisent à des professions en pleine expansion en assurant le financement des écoles et des instituts de formation et en permettant aux étudiants dont les ressources sont insuffisantes d'accéder à ces formations (bourses d'études ou prise en charge des frais de formation en partenariat avec Pôle emploi). Elle assure également la gratuité des formations sanitaires de niveau V : aide-soignant, ambulancier, auxiliaire de puériculture.

Ces compétences sont traduites dans le Schéma des Formations Sanitaires et Sociales.

Nombre d'élèves formés dans les écoles et instituts de formations sanitaires et sociales

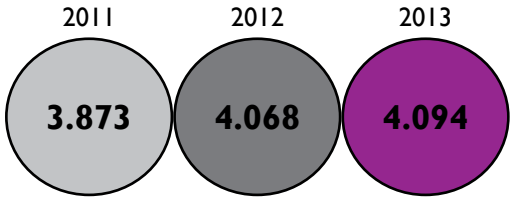

Nombre de bourses "Formations Sanitaires et Sociales" accordées

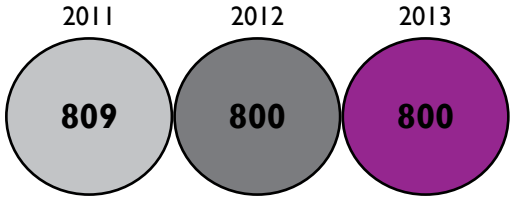

À retenir

- La mise en œuvre du Service d'Intérêt Économique Général à compter du 1er janvier 2014 pour l'ensemble des prestations préparatoires devrait permettre de mieux articuler et de mieux sécuriser les parcours menant à la qualification.
- La mise en place de plusieurs conventionnements avec des OPCA devrait permettre de contribuer à faciliter l'accès à la formation pour les salariés les plus fragiles notamment des Très Petites Entreprises.
- En 2013, et pour la première fois, la Région s'est engagée à apporter son aide en complément des fonds d'UNIFAF et de l'ANFH, sur 3 ans (2013-2015), pour les formations d'aide-soignant et d'assistant de soins en gérontologie des salariés des établissements médico-sociaux, adhérents de ces deux OPCA.
- Un séminaire régional a été organisé le 26 février 2014 sur le thème "Construire une approche partagée des métiers et formations du secteur médico-social en Auvergne : du diagnostic à la définition d'axes structurants, à partir d'une analyse des parcours d'insertion". Étaient présents les établissements scolaires publics et privés (proviseurs, professeurs principaux, conseillers d'orientation-psychologue…), les instituts de formation sanitaire et sociale agréés par la Région, les professionnels du secteur, l'Agence régionale de Santé, la DRJSCS, etc.

Pistes d'amélioration

- Poursuivre l'internalisation de la rémunération des stagiaires et du SIEG et renouveler les accords-cadres d'actions de formation qualifiante pour 4 ans. L'objectif est de mieux sécuriser les parcours notamment par une meilleure articulation entre formation préparatoire et formation qualifiante,
- Mener une analyse approfondie des besoins en emplois et en compétences par territoire, afin d'affiner au mieux la programmation des années à venir,
- Poursuivre les enquêtes sur le devenir des personnes sorties de formations agréées sanitaires et sociales de la région, avec des résultats attendus pour le premier semestre 2015 (situation à un an).

Plan Handicap

Objectif ➤ Mettre en oeuvre un vaste Plan Handicap

La Région Auvergne souhaite appréhender et accompagner les personnes en situation de handicap dans les différents aspects de leur quotidien : éducation, formation, emploi, transports, accès au tourisme et aux loisirs.

Accès à l'éducation

La Région a réalisé un état des lieux des lycées régionaux en matière d'accessibilité, excepté les établissements en cours de travaux faisant l'objet de restructuration importante et qui ont déjà intégré la mise en accessibilité dans l'avancement des travaux. Un plan global d'intervention a été proposé à l'Exécutif en novembre 2012 permettant de traiter l'accessibilité de l'ensemble des établissements. En 2013, en matière de travaux dans les lycées, un grand nombre d'opérations a été engagé parmi lesquelles :

- la rénovation et de mise en accessibilité du Lycée Madame de Staël de Montluçon,
- les études pour réaliser l'opération de travaux d'accessibilité pour les personnes handicapées et des travaux d'économie d'énergie du Lycée Théodore de Banville à Moulins,
- la consultation de la maîtrise d'oeuvre pour réaliser la mise en accessibilité de la Cité Scolaire Blaise de Vigenère à Saint-Pourçain-sur-Sioule,
- la mise en accessibilité du Lycée Monnet-Mermoz à Aurillac,
- la mise en accessibilité du Lycée Blaise Pascal à Ambert

Accès à la formation et insertion professionnelle

En 2012, la Région a confié une mission handicap emploi formation au GIP CARIF OREF et finance ainsi des actions de formation en faveur de personnes handicapées présentant une déficience intellectuelle. Le bilan des missions menées en 2013 est la suivant :

- Mise en oeuvre de la coordination au titre du Plan Régional d'Insertion Professionnelle des Travailleurs Handicapés (PRITH) et de la convention de politique concertée (appui technique et méthodologique aux comités de suivi et groupes de travail ainsi que pour les fiches actions),
- Professionnalisation des acteurs (mise en place de 10 modules),
- Appui méthodologique et technique aux initiatives des acteurs,
- Participation aux comités de suivi, bilans des actions de formation spécifiques financées par la Région au titre du Handicap, forum Handi Sup,
- Développement et mise en oeuvre des rubriques handicap et PRITH sur le portail.

La Région finance également des actions de formation en faveur de personnes handicapées. En 2013, elle a ainsi apporté son aide financière à plusieurs structures :

- l'association SAFI ALTERIS pour la mise en place d'une action de formation "Détermination et consolidation de projet professionnel" à destination de 12 stagiaires,
- le GIP FCIP Auvergne pour l'action "Formation Professionnelle pour l'Insertion des Personnes en situation de Handicap mental",
- le Centre de Rééducation pour Déficients Visuels (CRDV) à Clermont-Ferrand a sollicité la Région en 2013 pour participer au financement de la formation "Praticien bien être" pour des personnes déficientes visuelles afin de leur permettre de trouver un emploi dans le secteur du bien-être.

Accès à l'emploi

La Région participe aux travaux et à l'acquisition d'équipements pour l'insertion professionnelle et l'accès à l'emploi des personnes handicapées, en finançant la réalisation de travaux destinés à faciliter l'accueil de jeunes handicapés, l'achat d'équipements pédagogiques et/ou médicaux, et la mise au point de méthodes ou d'aides à la formation.

Accès aux transports

La Région a adopté en 2008 le Schéma Directeur d'Accessibilité qui définit les modalités qui permettent de favoriser les déplacements des personnes à mobilité réduite sur le réseau et établit une programmation des opérations de mise en accessibilité. La programmation des aménagements est prévue en deux phases. La première phase concerne principalement les gares bénéficiant de la mise en place du service national « Accès + » et la seconde concerne les autres gares et 7 haltes.

Les travaux dans les gares de la première phase sont en cours de réalisation : 9 sites ont été aménagés sur le périmètre RFF et l'ensemble des bâtiments voyageurs de cette première tranche est accessible depuis le fin de l'année 2013. Par ailleurs, l'ensemble des gares de la seconde phase a fait l'objet de visites en 2013 qui ont donné lieu à l'élaboration de diagnostics et d'estimations des montants de travaux.

En matière d'outils, elle décline sur son territoire, dans le cadre de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté de personnes handicapées, un service régional d'assistance humaine « Accès TER Auvergne » afin de compléter le système « Accès + » dans les gares régionales. Ce dispositif permet de garantir et d'adapter l'accueil et l'accompagnement des Personnes à Mobilité Réduite de l'entrée de la gare de départ jusqu'à la sortie de la gare d'arrivée.

Nombre de réservations accès TER Auvergne

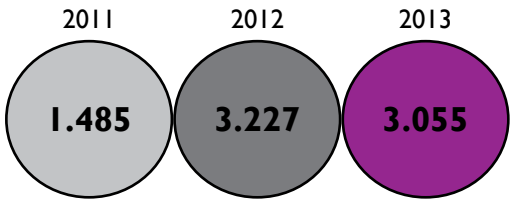

Il est également possible sur le site internet d'Auvergne Mobilité de savoir se déplacer en Auvergne sur les réseaux suivants : Aurillac, Réseau Cantal, Réseau Haute-Loire, Réseau Rcobus, Clermont-Ferrand, Moulins, Réseau TER, Réseau TUDIP, Réseau TUT Vichy.

Accès au tourisme et aux loisirs

Dans le cadre du label national « Tourisme et Handicap », la Région Auvergne se mobilise pour faire de l'accès aux loisirs pour tous l'une de ses priorités. Sa mise en œuvre résulte d'un travail partenarial entre les différentes institutions, les professionnels du Tourisme et les associations représentant les personnes handicapées.

Nombre de nouveaux sites accessibles

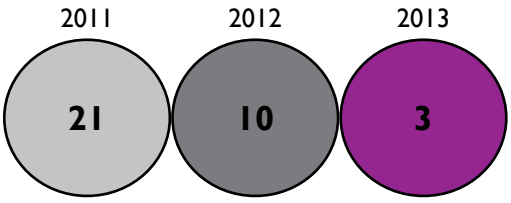

À retenir

Un appel à projets a été lancé par le Région le 17 octobre 2013 ayant pour objet la mise en oeuvre sur les quatre départements de l'Auvergne d'une action de formation et d'accompagnement en faveur de jeunes adultes présentant une déficience intellectuelle avec pour objectif l'insertion professionnelle en milieu ordinaire de travail.

Finalité IV : La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre les générations

Aménagement durable des territoires auvergnats

Objectif ➤ Faire de l'Auvergne une région attractive, diversifiée et préservée

La Région Auvergne s'est lancée depuis 2004 dans une politique volontariste et ambitieuse en matière d'attractivité des territoires autour d'un axe prioritaire "l'accueil de nouvelles populations".

Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable des Territoires

La politique régionale en matière d'aménagement et de développement du territoire repose sur un document cadre : le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable des Territoires (SRADDT).

A l'automne 2013, la Région en a engagé son actualisation, parallèlement à celle du Schéma Régional des Infrastructures et des Transports (SRIT) et ce afin de revoir les ambitions fixées en 2009 à la lumière des évolutions récemment apparues (essor du numérique, métropolisation, chômage, etc). Il s'agissait ainsi de proposer une vision partagée et actualisée de la stratégie de développement pour l'Auvergne.

Adopté le 11 juillet 2014, cette nouvelle version du SRADDT propose une stratégie désormais fondée autour de 4 grands défis transversaux qui doivent irriguer les orientations et les objectifs stratégiques qui seront à mettre en oeuvre :

- l'attractivité,

- les transitions écologiques et énergétiques,
- le défi du numérique,
- le défi de la gouvernance.

Ces défis feront écho à 4 orientations :

1. L'Auvergne, un monde nouveau,
2. L'Auvergne, une terre d'accueil et du vivre ensemble,
3. L'Auvergne, un nouveau modèle économique au service de l'homme (emploi) et des territoires,
4. L'Auvergne, une mobilité, plus durable, plus performante, plus accessible.

Contrats Auvergne + 2 et 3G

Les Contrats Auvergne +, mis en oeuvre depuis 2005, contribuent directement à l'attractivité du territoire tout en aidant les territoires les plus fragiles.

En effet, la contractualisation avec les Pays a permis à la Région de territorialiser une grande partie des politiques régionales pour adapter son soutien aux besoins spécifiques des différents territoires et engager les EPCI dans une dynamique de projets.

L'objectif est triple :

- Accompagner les opérations des Pays, des Communautés de communes, des Communautés d'agglomération et des communes ;
- Favoriser l'émergence et la réalisation de projets interterritoriaux à l'échelle d'un Pays ;
- Respecter l'engagement de « *donner plus à ceux qui ont le moins* » en tenant compte des indices de fragilité des territoires et en assurant une plus grande solidarité entre les secteurs urbains et ruraux.

En 2009, les Contrats de 2ème génération sont allés encore plus loin dans la territorialisation et la logique de projets avec la mise en place obligatoire d'un volet stratégique.

Depuis, les projets mis en oeuvre par les 15 Pays ont été de plus en plus réfléchis, pensés et anticipés.
Le temps qui a été laissé aux territoires pour les concevoir les a rendus plus pertinents et plus efficaces et la programmation, la logique de projet s'est substituée à la logique de guichet.

Parallèlement à la procédure d'actualisation du SRADDT, une expérimentation a été menée en 2014 sur 4 Pays pilotes pour préparer la future politique contractuelle, votée en septembre 2014 et qui doit démarrer en 2015.

Les futurs contrats devront prendre en compte les quatre défis transversaux du SRADDT que sont l'amélioration de l'attractivité, le développement des usages numériques, la prise en compte de la transition énergétique et écologique et la mise en œuvre d'une gouvernance innovante. Ils devront permettre une mobilisation maximale des fonds européens.

Démarches Leader

En 2013, la Région a poursuivi son soutien à la mise en oeuvre des programmes LEADER du territoire auvergnat par notamment une aide à l'ingénierie des GAL pour l'animation des programmes, un soutien aux projets de coopération transnationale, aux projets privés innovants et aux projets publics.

Accès équilibré aux services de santé

La Région intègre dans sa politique d'aménagement du territoire l'importance d'un meilleur accès de tous les auvergnats à une offre de soins de qualité grâce à ses aides à la création de Maisons de Santé Pluri-professionnelles et à son programme de bourses en faveur des Internes en Médecine Générale qui vont faire des stages dans des zones confrontées à des problèmes de démographie médicale, en lien avec l'ARDTA.

ARDTA, une agence au service de l'attractivité

La Région a chargé, depuis 2006, l'Agence Régionale de Développement des Territoires (ARDTA), de mettre en place une politique d'accueil de nouvelles populations innovante et proactive, s'appuyant sur un réseau d'acteurs à l'échelle de l'Auvergne.

Cette politique prend de l'ampleur d'année en année et a déjà donné des résultats probants, notamment concernant le dispositif des Résidences d'entrepreneurs.

Par ailleurs, la Région a confié à l'ARDTA deux autres missions :

- une mission d'ingénierie territoriale pour mettre à la disposition des territoires qui le souhaitent, un appui technique, des conseils, des formations… *via* le personnel de l'Agence ou des cabinets d'études spécialisés.

À retenir

- Les projets liés aux Contrats Auvergne + sont de plus en plus réfléchis, pensés, anticipés. Le temps qui est laissé aux territoires pour les concevoir les rend plus pertinents et plus efficaces. La programmation, la logique de projet s'est substituée à la logique de guichet.
- La Région donne effectivement plus à ceux qui ont moins et ce avec des écarts importants entre les territoires fragiles et les plus dynamiques.

- Les contrats ont été prolongés jusqu'au 31 décembre 2014, en raison des incertitudes sur la réforme territoriale, et pour caler la future contractualisation avec les programmations européennes. Cette prolongation a permis le dépôt de dossiers complexes qui n'auraient pas pu être présentés dans les délais initialement prévus.

↗ Pistes d'amélioration

- Prendre en compte dans les futures contrats les quatre défis transversaux du SRADDT que sont l'amélioration de l'attractivité, le développement des usages numériques, la prise en compte de la transition énergétique et écologique, et la mise en œuvre d'une gouvernance innovante. Ils devront permettre également une mobilisation maximale des fonds européens.

Accès au logement et rénovation urbaine

Objectif ➤ Améliorer le cadre de vie des habitants des villes qui possèdent des quartiers en difficulté en contribuant à l'ouverture des cités sur la ville, au développement du lien social et de la mixité sociale et cofinancer des projets exemplaires d'aménagement de logements locatifs dans des bâtiments existants via l'acquisition-amélioration, la réhabilitation ou la démolition reconstruction.

Ville et renouvellement urbain

En matière de requalification urbaine, la Région apporte son appui aux opérations retenues par l'Agence Nationale pour la Requalification Urbaine (ANRU). L'objectif est d'améliorer le cadre de vie des habitants des villes qui possèdent des quartiers en difficulté par l'ouverture des cités sur la ville, au développement du lien social et de la mixité sociale.

Les projets soutenus sont les opérations individualisées qui concourent significativement à l'amélioration du cadre de vie notamment grâce à la création ou la remise à niveau de services publics et des services au public, la requalification d'espaces urbains et l'ouverture des quartiers sur la ville (liaisons inter-quartiers), le traitement des abords des logements réhabilités et les investissements qui concourent au développement du lien social (tels que les Maisons de quartier, les Centres de loisirs, les surfaces commerciales).

Nombre de logements construits/réhabilités grâce aux Contrats Auvergne +

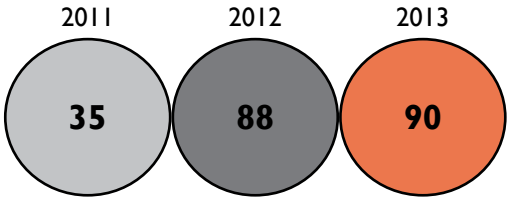

Logement de jeunes

La Région favorise le logement des jeunes en aidant les maîtres d'ouvrage des Foyers de Jeunes Travailleurs à moderniser leurs établissements ou à en construire de nouveaux.

Habitat des territoires ruraux

En direction des territoires ruraux, la Région a acté la mise en oeuvre d'une aide en faveur de l'habitat afin de soutenir prioritairement les actions susceptibles d'attirer de nouvelles populations en Auvergne et de contribuer également à l'amélioration du patrimoine bâti de notre région. Cette volonté s'articule autour de plusieurs dispositifs :

- la création de logements en milieu rural, pour créer des logements sociaux exemplaires *via* l'acquisition-amélioration, la démolition-reconstruction de bâtiments ou la construction dans les « dents creuses » à la demande d'une collectivité locale ou d'un groupement de collectivités situé en ZRR.

- la création de logements publics ruraux pour aider les projets exemplaires d'aménagement de logements locatifs dans des bâtiments existants *via* l'acquisition-amélioration, la réhabilitation ou la démolition-reconstruction. En plus d'accueillir des populations nouvelles qui feront vivre les écoles, commerces et services de proximité, cette action doit contribuer à réhabiliter et préserver le patrimoine ancien. Afin de revitaliser le coeur des communes rurales et d'éviter le développement excessif de la périphérie des villages, les projets situés en centre bourg sont prioritaires.
- l'installation de nouveaux entrepreneurs ruraux par la création ou l'aménagement de logements locatifs réservés à l'accueil d'un nouvel entrepreneur qui s'installe sur le territoire de la commune ou de son groupement pour créer ou reprendre une activité indépendante.

Nombre de logements créés en milieu rural

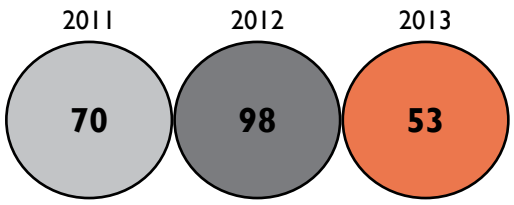

À retenir

Depuis 2008, la Région Auvergne a mis en place une éco-conditionnalité énergétique, commune à l'ensemble des aides régionales aux bâtiments (aménagement du territoire, tourisme, économie, etc). Les critères sont adaptés à la RT 2012 et sont distingués selon deux types de projets :

- Constructions : les conditions d'attribution de l'aide sont la réalisation d'une étude thermique au niveau BBC, la mise en place d'une démarche de qualité d'étanchéité à l'air.
- Rénovations : Il est imposé, *a minima*, la réalisation d'au moins une des six interventions listées parmi quatre thématiques (toitures/terrasses, murs, planchers, et baies vitrées), respectant un certain niveau d'exigence.

Pistes d'amélioration

- Mettre en oeuvre la nouvelle politique de la ville pour la période 2014-2020 dans un cadre unique, les contrats de ville qui devront intégrer les actions relevant des fonds européens structurels et d'investissement et articuler avec le volet territorial du prochain Contrat de Plan État-Région. Les contrats de ville s'inscrivent dans une démarche intégrée devant tenir compte des enjeux de cohésion sociale, de développement urbain et de développement économique. Ils devront fixer le cadre des futurs projets de renouvellement urbain et prévoir l'ensemble des actions à conduire pour favoriser la bonne articulation entre ces projets et le volet social de la politique de la ville (l'humain et l'urbain).

Politique culturelle territorialisée

Objectif ➤ Agir pour une répartition de l'offre culturelle sur tout le territoire, en encourageant la création, en exigeant la qualité de l'offre au bénéfice de chacun et notamment aux personnes les plus éloignées de la culture, et en portant une attention particulière à l'emploi professionnel et durable.

Les valeurs portées par la culture (bien-être de tous les individus, créativité, dialogue, diversité…) sont encore plus primordiales, dans la situation économique actuelle, et peuvent permettre d'influer sur les grandes orientations prises pour l'avenir de notre société et de nos territoires. La culture représente un enjeu majeur pour la cohésion sociale, le bien vivre ensemble et l'épanouissement individuel.

Cependant ce contexte financier a conduit la Région à mesurer plus strictement encore

l'impact de ses aides au regard de ses priorités en termes d'accès de tous les publics à la culture, de qualité artistique mais également au niveau de l'impact économique, du maintien de l'emploi artistique ou induit.

Actions culturelles pérennes et territoires

Prenant en compte la diversité territoriale, humaine et sociale, maintenant largement étudiée dans le cadre des Conseils Culturels de Territoire, il a été décidé de lier la programmation des investissements culturels sur les territoires à la présence professionnelle mise en place dans ces équipements (lieux d'expression culturelle, salles de cinéma, bibliothèques…). Ces différentes actions visent à renforcer la cohésion sociale et territoriale en gommant les déséquilibres, en réduisant les inégalités d'accès et apportent une offre artistique au plus près des publics.

La progression de la remise en vie du Domaine royal de Randan permet également de mettre en place des partenariats avec ceux qui font vivre et développent les territoires. En effet, le Domaine se veut un allié des acteurs de la vie locale dans la mesure où les coopérations initiées sont en adéquation avec le projet, les ambitions et l'image du site.

Nombre de manifestations d'envergure régionale financées

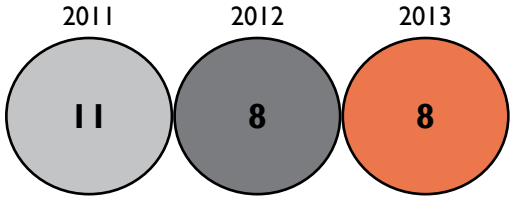

Transversalité et diversité des expressions

La vision de la culture évolue sans cesse. Aux côtés des disciplines classiques (peinture, musique, littérature, théâtre, architecture, patrimoine…) constituant le socle culturel, de nouvelles disciplines se voient régulièrement attribuer le label « culture », c'est notamment le cas des industries créatives qui sont en évolution permanente (cinéma, design, multimédia, numérique…).

Face à ces démarches transversales et à la très grande diversité des modes d'expression culturelle, les modes d'intervention du Conseil régional doivent pouvoir répondre aux besoins des publics et des professionnels qui, outre la nécessaire sensibilité artistique, ont besoin de capacités de gestion, de management et d'ouverture sur les mutations techniques, comme c'est actuellement le cas pour le numérique.

Afin de continuer à agir en faveur de l'élargissement du public en offrant un meilleur accès aux œuvres et aux pratiques artistiques les plus diverses, la Région s'appuie sur un réseau de professionnels engagés et sur un système d'aides favorisant la diversité et l'exigence de qualité de la création et de la diffusion artistiques.

Inclusion sociale

Ces interventions sont fondées sur la conviction que la culture doit jouer un véritable rôle dans la lutte contre toutes les formes d'exclusion sociale. Un meilleur accès à la culture et une plus grande participation à la vie culturelle peuvent, au niveau individuel, aider à développer compétences et capacités, favoriser une participation citoyenne active et, au niveau collectif, renforcer la vie sociale, participer, plus généralement, au bien être individuel et collectif.

Toutes les actions financées par le Conseil régional, dans le cadre de la thématique "inclusion sociale", ont pour dénominateur commun d'intégrer une dimension sociale à leur projet culturel. Pour exemple, en matière d'éducation artistique, les objectifs de la Région sont de mettre en oeuvre des actions de diversification des publics, à la fois en direction des jeunes, des publics dits "empêchés" et plus largement du grand public mais également de développer les

pratiques artistiques par le biais notamment d'actions culturelles dans les lycées et les CFA.

À retenir

- Les Conseils Culturels de Territoire associant élus régionaux, élus et acteurs du territoire autour de la définition et de la mise en œuvre d'un projet culturel de Pays continuent de fonctionner. En 2013, une évolution marquante a été réalisée avec l'obligation faite aux territoires d'assurer un meilleur équilibre entre actions structurantes et évènementiel.
- La priorité donnée à l'éducation artistique et culturelle, en lien avec la loi dite de Refondation de l'École de la République, a permis la signature, en 2013, d'une charte avec le Rectorat, la DRAC, la DRAAF et la DRJSCS, visant à favoriser de véritables échanges et une meilleure gouvernance des projets financés en commun. L'enjeu est également de toucher le public le plus éloigné de l'offre culturelle en privilégiant les zones rurales et les zones urbaines dites "sensibles".
- L'Orchestre d'Auvergne a connu une année artistique 2013 dense avec 80 concerts. Au titre des évènements marquants, peuvent être cités la mise en place des concerts de saison décentralisés à Montluçon, Moulins, le Puy-en-Velay, Yzeure mais également le développement de sa stratégie de développement des publics.

  Cette inflexion en faveur d'un plus grand enracinement régional et d'une offre de médiation en direction des publics des zones urbaines sensibles mais aussi du milieu rural. Par ailleurs, depuis juillet 2013, l'Opéra-Théâtre de Clermont-Ferrand accueille la nouvelle salle de répétition et les locaux administratifs de l'Orchestre d'Auvergne.

Pistes d'amélioration

- Avec l'adoption de la stratégie régionale pour la culture et le patrimoine, définir clairement les objectifs de la politique régionale et se servir de cette stratégie comme base aux échanges avec l'ensemble des partenaires qu'ils soient institutionnels ou acteurs culturels.
- Inciter une plus grande participation des élus régionaux dans les Conseils Culturels de Territoires pour rendre plus interactive et transversale la relation entre la Région et les territoires.

Sport et intégration sociale

Objectif ➤ Faire de la pratique sportive un vecteur d'intégration sociale et d'aménagement du territoire

Le sport, en tant que ressource sociale, doit s'inscrire durablement dans le projet politique régional. Une région où il fait bon vivre, ouverte sur le monde, une région attractive, dynamique, c'est une région où chacun se sent à sa place, utile à ses concitoyens et respectée dans son identité.

La politique de la Région Auvergne tient compte de ces constats. Elle s'appuie sur la diversité : la diversité des habitants de l'Auvergne, la diversité des territoires et des lieux, la diversité des pratiques sportives (de l'amateur au professionnel), la diversité du monde associatif, etc.

Il s'agit plus particulièrement, de :

- être vigilant afin que les lycéens auvergnats disposent d'équipements sportifs permettant un enseignement de l'éducation physique de qualité,
- développer l'attractivité de notre territoire en favorisant l'organisation d'évènements sportifs majeurs, l'émergence d'une élite sportive en offrant sur l'ensemble du territoire des conditions de pratique et d'entraînement,
- répondre à l'attente de formation des jeunes athlètes, des bénévoles, des encadrants,
- encourager les ligues et comités sportifs régionaux à améliorer la qualité de leurs activités sur l'ensemble du territoire,
- conserver un tissu associatif dense et participer à la formation et à la professionnalisation des acteurs.

Pour ce faire, la Région intervient dans l'accompagnement de la formation technique des éducateurs et des dirigeants sportifs et la formation sportive de haut niveau.

Nombre de Centres de Formation Sportive de haut niveau aidés

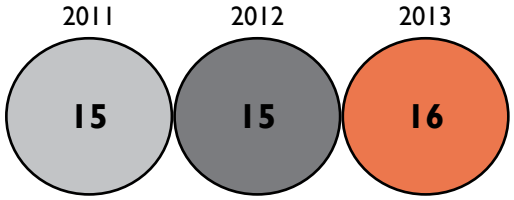

Cet accompagnement est complété par un solide partenariat mis en oeuvre avec le mouvement sportif par le conventionnement avec les ligues, l'aide aux manifestations sportives de haut niveau, l'aide aux structures de soutien à la mutualisation de l'emploi et des compétences et les études en faveur du sport.

Enfin, la performance sportive est soutenue d'une part, par l'attribution de bourses "Jeunes Espoirs Sportifs de Haut Niveau", afin de faciliter leur accession à la compétition de haut niveau et d'autre part, par un soutien financier apporté aux clubs faisant partie de l'élite et à ceux qui en sont proches.

Nombre de manifestations sportives de haut niveau aidées

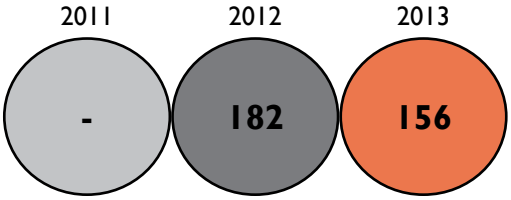

Nombre de conventions avec des ligues

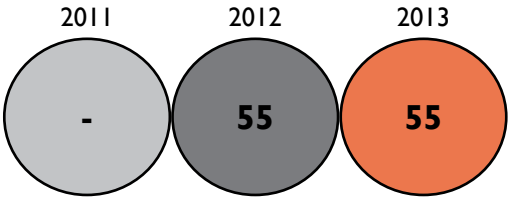

Nombre de bourses "Jeunes Espoirs Sportifs d'Auvergne" attribuées

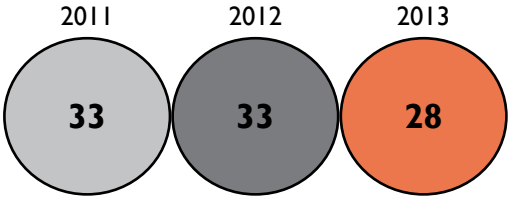

À retenir

En 2013, cette politique sportive dynamique a notamment permis de contribuer directement au fonctionnement du Guichet Unique du Sport Auvergne, de mettre en place des relations productives avec l'ensemble des ligues sportives régionales et les pôles sportifs, mais également avec les clubs sportifs de haut niveau, les services de l'Etat et le Comité Régional Olympique et Sportif d'Auvergne, et de réorienter la politique en faveur des clubs sportifs de haut niveau en intégrant des disciplines formant des athlètes participant aux Jeux Olympiques et des clubs accueillant des personnes handicapées.

↗ Pistes d'amélioration

- Afin de pouvoir accueillir de nouveaux pôles sportifs souhaitant s'installer en Auvergne, revisiter le dispositif régional en prenant en compte le nombre de jeunes accueillis dans les structures, la localisation des pôles…
- Revoir les modalités d'intervention en faveur des « Manifestations sportives » et mettre en place une Commission *ad hoc*, associant des élus régionaux, les services de l'Etat et du CROS,
- Évaluer les Centres de formation sportifs de haut niveau, au terme de leur première année de fonctionnement.

Vie associative et citoyenneté

Objectif ➤ Conserver un tissu associatif dense, animé par des personnels de qualité et bien formés, pour favoriser l'animation de nos territoires et participer en particulier à l'éducation citoyenne des jeunes Auvergnat(e)s.

La Région est particulièrement désireuse de conserver un tissu associatif dense, animé par des personnels de qualité et bien formés.

Cet élément, indispensable pour favoriser l'animation de nos territoires, participe en particulier à l'éducation citoyenne des jeunes auvergnats.

➤ Professionnalisation du secteur associatif et emploi solidaire

La Région agit pour favoriser l'insertion professionnelle des personnes les plus en difficultés pour obtenir un emploi pérenne.

Les emplois tremplins permettent d'aider le milieu associatif à se développer à travers des projets viables et pérennes, créateurs d'emplois durables (CDI) pour des personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi, et à aider les publics les plus éloignés de l'emploi, à construire leur première expérience professionnelle.

Nombre d'emplois tremplins financés

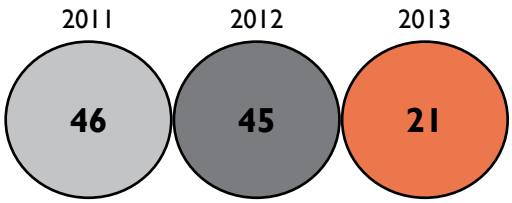

➤ Citoyenneté et engagement des jeunes

La Région souhaite faire de l'engagement dans la vie associative à la fois un facteur d'accès à l'autonomie de la jeunesse et de contribution à la cohésion sociale.

Elle a donc mis en place une aide financière pour la préparation du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA), du Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur (BAFD) et du BAFA Citoyen.

Nombre de jeunes aidés à la préparation du BAFA BAFD

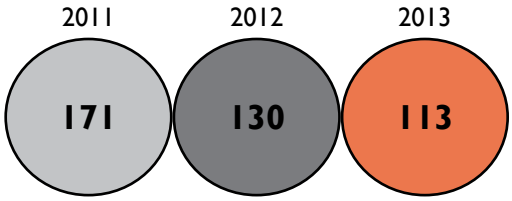

Nombre de jeunes aidés à la préparation du BAFA Citoyen

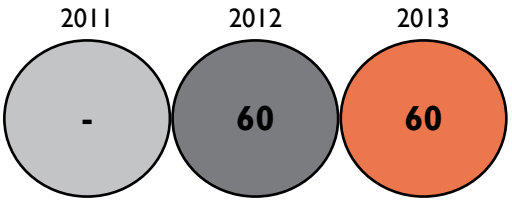

La Région soutient également les associations de chantiers de jeunes bénévoles accomplissant une mission d'intérêt général s'intéressant notamment au patrimoine bâti non protégé et au patrimoine naturel, présentant une certaine qualité architecturale ou environnementale et pouvant avoir une vocation touristique.

Son intervention est réservée aux projets s'inscrivant dans la démarche Agenda 21.

Nombre de chantiers de jeunes bénévoles aidés

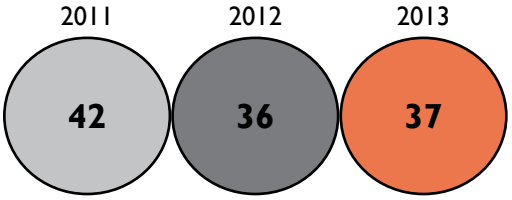

Développement et accompagnement des initiatives

La Région souhaite financer les projets exceptionnels des associations qui développent un projet structurant à l'échelle d'un territoire, en cohérence avec les compétences et les politiques développées par la Région et ainsi soutenir le dévouement de nombreux bénévoles engagés dans la vie associative.

Nombre d'associations aidées

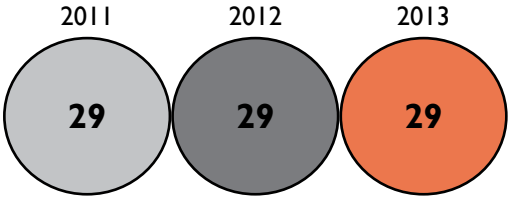

À retenir

- En 2013, 21 emplois-tremplins ont été attribués (contre 45 en 2012), ce qui porte à 100, le nombre de conventions en cours et à un total de 295, le nombre d'emplois-tremplins accordés depuis 2005, année de mise en place de ce dispositif.

Pistes d'amélioration

- Poursuivre le travail d'accompagnement des associations, dans une logique de transversalité.

Coopérations décentralisées

Objectif ➤ Participer à l'élan de solidarité internationale en oeuvrant en faveur de la construction européenne, de l'engagement citoyen et de la lutte contre les déséquilibres mondiaux

L'ouverture au monde constitue une pierre angulaire essentielle au développement durable et s'inscrit pleinement dans l'exigence de construction d'un territoire régional exemplaire, responsable et solidaire. La coopération internationale contribue à renforcer le champ des compétences d'attribution et des politiques de la Région.

Depuis plusieurs années, dans une logique de solidarité et de partage d'expériences, la Région mène des actions de coopération décentralisée :

- avec le Mali (Région de Tombouctou) selon 4 axes (renforcement institutionnel, reconstruction du lien social et relance économique, renforcement des capacités des habitants et enfin, élaboration d'une stratégie de développement régional),
- avec Madagascar (Région du Vakinankaratra) autour du projet de création du futur Centre Numérique Régional à Antsirabe,

lieu d'orientation, de recherche documentaire et de services basés sur les TIC au bénéfice de la population locale et, en matière d'e-formation, particulièrement en faveur des élus et des agents territoriaux,

- avec la Bosnie-Herzégovine (Canton de Bosnie Centrale) pour un projet de création du centre de formation pilote aux métiers de l'hôtellerie, restauration et du tourisme de Fojnica.

Par ailleurs, dans la cadre de ces coopérations, la Région participe au financement de l'assocition CERAPCOOP, qui mène des missions d'information, de mise en réseau et d'accompagnement (formation et appui/conseil) des acteurs auvergnats de la solidarité internationale : collectivités territoriales, lycées et universités, ONG et collectifs, etc.

Finalité V : Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Développement économique et durabilité

Objectif ➤ Contribuer à l'attractivité de l'Auvergne et savoir associer la performance et la durabilité des entreprises régionales.

En matière de développement économique, l'objectif de la Région Auvergne est de contribuer à l'attractivité du territoire, d'associer la performance et la durabilité des entreprises régionales et de créer l'emploi.

FIAD et Ingénierie financière pour l'emploi

La Région a transformé toutes ses aides aux entreprises afin de supprimer la notion de guichet, et de rechercher au maximum l'effet de levier sur le financement privé, l'investissement et l'emploi. Cette recherche d'effet de levier est notamment le mot d'ordre du Fonds d'Investissement Auvergne Durable (FIAD) qui se base sur les principes suivants :

- favoriser les filières économiques les plus porteuses ;
- accompagner en priorité les T.P.E et P.M.E ;
- appréhender de manière globale le projet de l'entreprise et l'analyser en prenant en compte sa créativité, son degré d'innovation, sa capacité en terme de création d'emplois, son impact en matière environnementale ;

Nombre d'entreprises aidées via le FIAD

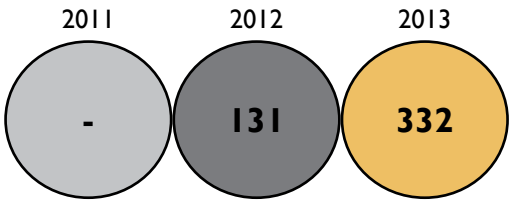

Nombre d'emplois créés via le FIAD

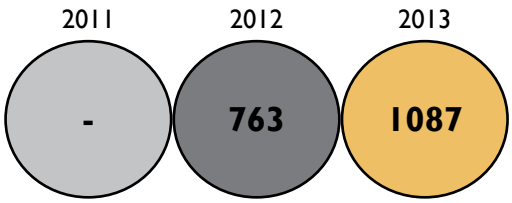

- rechercher systématiquement l'effet de levier, afin que l'aide publique ne vienne pas se substituer à un financement privé, mais déclenche au contraire ce type de financement.

Les aides du FIAD ont pris plusieurs formes : aides directes à l'emploi, au conseil, à l'investissement (sous forme de subventions) mais aussi des avances remboursables sans intérêt dans une période où l'accès au crédit bancaire était devenu de plus en plus difficile pour les entrepreneurs.

Parallèlement, des dispositifs d'ingénierie financière mis en oeuvre par la Région ont pour vocation de faciliter l'accès au crédit bancaire pour les entreprises, de consolider leurs fonds propres et de contribuer, au final, à la création d'emplois, objectif principal des politiques économiques régionales.

Ces aides à l'ingénierie financière, en faveur des entreprises, sont constituées par :

- les fonds de garantie qui visent à réduire le risque bancaire, donc à permettre le déclenchement de crédits,
- l'appui au capital investissement permettant le renforcement des capitaux permanents des entreprises qui abordent des phases stratégiques de leur existence. Cette action est traduite au sein de deux programmes « Fonds d'investissement » et « JEREMIE »,
- le soutien aux structures d'accompagnement à la création / transmission / reprise (Plateformes d'Initiative Locale et Réseau Entreprendre Auvergne).

La structuration des filières

Pour la Région, il s'agit en effet d'orienter les acteurs des filières et notamment les entreprises vers la création de valeur ajoutée pour l'Auvergne et d'accompagner la montée en compétence et le développement de l'innovation. Cette volonté se traduit dans différents dispositifs tels que :

- "stratégie et promotion économique", pour lancer des études prospectives et d'opportunités sur des filières,
- "bouquets de services", qui crée une offre catalogue pluriannuelle de services d'accompagnements,
- "plan régional d'internationalisation des entreprises", qui est un schéma stratégique ayant pour ambition d'offrir aux entreprises l'ensemble des outils nécessaires à leur développement dans le monde.

Plus globalement, la Région agit pour la mise en oeuvre de la stratégie de spécialisation intelligente (S3), autour des 5 Domaines d'Innovation Stratégique qui différencient l'économie auvergnate.

Les objectifs de la S3 sont les suivants :

- Prévention-santé et confort de vie des patients : accélérer la mise sur le marché des produits et services destinés à la prévention santé et à l'amélioration du confort de vie des patients.
- Systèmes agricoles durables : développer de nouveaux produits et services pour améliorer la performance des systèmes de production agricole afin d'aboutir à des produits durables, de meilleure qualité et respectueux de l'environnement.
- Espaces de vie durables : éco-concevoir et produire des espaces de vie durables valorisant le patrimoine environnemental, l'offre culturelle et touristique.
- Traçabilité physique et numérique : garantir la traçabilité et la sûreté physique et numérique du vivant, des produits et des données.
- Systèmes intelligents et performants : renforcer les compétences et les capacités d'intégration et d'ingénierie en matière de machines intelligentes et de systèmes de production performants pour améliorer la compétitivité du tissu industriel auvergnat et développer une offre à l'export.

Des infrastructures modernes et attractives

Afin de répondre aux besoins des entreprises, la politique régionale en faveur de l'offre d'accueil se traduit par un soutien à la création d'une offre foncière mais aussi immobilière locative à destination des entreprises en création ou en développement. Par exemple, la politique régionale en faveur des parcs d'activités est basée sur les trois éléments suivants :

- le Schéma Régional des Parcs d'Activités (SRPA), adopté en 2007, qui avait un double objectif : l'attractivité extérieure de l'Auvergne et une répartition équilibrée de l'activité sur le territoire,
- une Charte de développement durable des parcs d'activités. Il s'agit d'un outil d'accompagnement à destination des porteurs de projets. Cette démarche est née d'un partenariat entre le Département du Puy-de-Dôme et la Région visant à développer l'aspect qualitatif des parcs d'activités. En 2010, le Département de l'Allier a également souhaité l'adopter,
- les aides financières de la Région (aide aux études, à l'aménagement et à l'animation), qui variaient en fonction du niveau de classement du parc d'activités économiques dans le SRPA.

Il existe dans le cadre de cette politique un bonus "investissements de développement durable", attribué une seule fois par projet. Ce bonus vient récompenser une bonne appropriation et une application rigoureuse de la méthodologie de la Charte présentée dans le Guide Méthodologique.

Son objectif est d'atteindre un niveau qualitatif des aménagements de parcs d'activités reconnu au niveau national voire international.

Une agence pour le développement économique : l'ARDE

L'Agence Régionale de Développement Économique d'Auvergne (ARDE) est une plateforme de concertation et d'actions qui réunit des responsables d'entreprises et des partenaires institutionnels.

La Région et l'ARDE ont signé en 2011 une convention triennale d'objectifs et de moyens qui définit les grandes orientations de l'Agence. Cette première convention arrive à son terme et est prolongé à l'identique pour un délai d'un an.

Après quatre années de travail sur les missions et les priorités, l'ARDE s'attache aujourd'hui à contribuer aux demandes des entreprises et des filières constituées, ainsi qu'à mettre en oeuvre des outils d'attractivité et des services d'appuis économiques.

L'ARDE a mené dès 2009 un travail de diversification de ses sources de financements, lui permettant de fonctionner en mode projet avec des crédits de l'État, de l'Europe et une part provenant des entreprises régionales.

L'Agence s'est également vue confier des missions d'animation des politiques régionales, dans le domaine de l'innovation avec les Clusters d'excellence, de l'international en 2014 avec le Plan Régional d'Internationalisation des Entreprises, du bouquet de services avec l'Intelligence économique.

À retenir

- Grâce au FIAD, 332 entreprises ont été aidées et 1 850 emplois ont été créés ou accompagnés dans des secteurs très divers : depuis le transport, la logistique ou le contrôle microbiologique dans l'Allier, en passant par la communication ou l'agriculture biologique dans le Puy-de-Dôme, l'audiovisuel ou le bâtiment en Haute-Loire mais encore l'industrie dans le Cantal.
- Depuis le début de l'année 2013, la Région a mobilisé l'ensemble de ses partenaires pour élaborer sa stratégie de spécialisation intelligente. Ces travaux ont montré que l'Auvergne possède un vrai potentiel de différenciation économique sur 5 thématiques.

Pistes d'amélioration

- Connaître, gérer les entrepreneurs et des entreprises clés en Auvergne et les animer dans une véritable politique de réseaux entrepreneuriaux.
- Ajouter des interventions pour des filières particulièrement porteuses, comme y incite l'Union Européenne : appui à la recherche, ingénierie de projets de R&D, veille économique.
- En matière de politiques économiques locales, aider les acteurs locaux à concevoir leurs politiques autour de grandes options telles que l'économie résidentielle, l'économie productive, la valorisation de l'agriculture et des richesses naturelles, la stratégie touristique, l'animation économique locale.
- Poursuivre la mobilisation des partenaires de la Région autour de la S3.

Recherche et Innovation d'avenir

Objectif ➤ Développer une recherche d'excellence et soutenir l'innovation.

Penser demain avec le SRESRI

La loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche a confié à la Région l'élaboration d'un Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) pour déterminer les principes et les priorités de ses interventions.

En Auvergne, l'enjeu fondamental du SRESRI réside dans la nécessité de placer l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation au coeur du développement économique et de l'attractivité régionale, pour les deux prochaines décennies.

Le travail de construction du schéma s'articule en trois temps :

1. l'élaboration d'un diagnostic relatif au « site auvergnat » dans sa globalité sur les thématiques enseignement supérieur, recherche et innovation : quelles sont ses forces ? ses faiblesses ? les défis à relever ? etc,
2. le partage du diagnostic et la définition des enjeux et des priorités,
3. l'établissement du schéma et son adoption à l'automne 2014.

Une recherche d'excellence

Dans ce contexte, les programmes opérationnels de la Région en faveur de la recherche restent positionnés dans la continuité des actions menées depuis 2009 et poursuivent trois objectifs prioritaires :

- amplifier l'excellence de la recherche académique et accentuer sa lisibilité,
- favoriser l'émergence de travaux originaux et novateurs, en misant sur l'inventivité de nouvelles personnalités,
- accroître les relations entre la recherche et son environnement en soutenant les projets scientifiques en amont des filières d'innovation et en expérimentant les travaux de recherche-action.

Des programmes opérationnels sont donc mis en oeuvre afin de rendre l'action régionale significative et efficiente : soutien au volet Recherche du CPER 2007-2013, soutien aux projets structurant des Sciences Humaines et Sociales, soutien aux projets de recherche-action, mise en oeuvre du dispositif "Nouveau Chercheur", financement d'une Bourse Recherche Filière, d'une Bourse de Docteur Ingénieur, soutien au Cancéropôle Lyon Auvergne Rhône-Alpes et soutien aux manifestations scientifiques.

Nombre de Bourses "Recherche Filière" attribuées

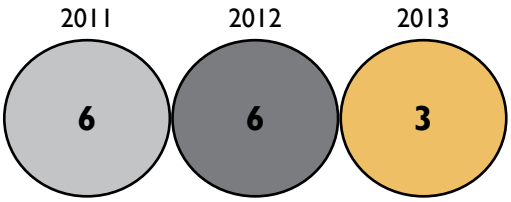

Nombre de Bourses "Nouveau Chercheur" attribuées

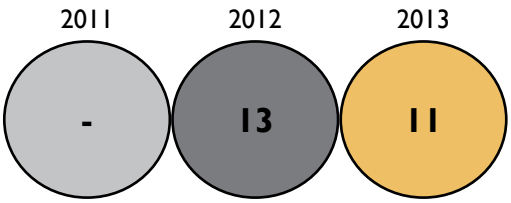

L'innovation

Dans le cadre de la Stratégie Régionale d'Innovation, les programmes mis en oeuvre par la collectivité poursuivent quatre objectifs prioritaires :

- l'aide au développement de projets innovants (Bourse Innovation, Fonds Régional Innovation, projets collaboratifs issus des clusters d'excellence régionaux, soutien aux structures de transfert de technologie et d'appui à l'innovation),

Nombre de Bourses "Innovation" attribués

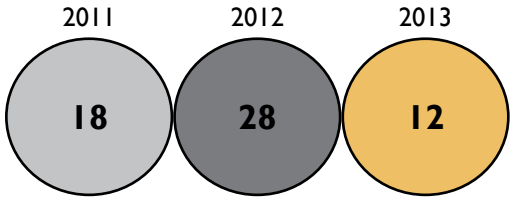

- le financement des acteurs publics dédiés à l'accompagnement et l'ingénierie de projet et le soutien aux plateformes d'appuis technologiques (GIP GITTA, incubateur BUSI, pôles de compétitivité labellisés).
- le soutien au développement d'outils numériques, notamment dans les champs des sciences de la vie et des matériaux,
- la promotion de l'innovation lors de manifestations dédiées en région et hors région, ainsi que la communication régionale via le site AuvergneSciences.com.

La Région bénéficie de l'expertise d'un comité unique d'évaluation des projets innovants INNOVERGNE®, mis en place en 2007, pour organiser au mieux l'attribution des aides liées à l'innovation au niveau régional.

l'enseignement supérieur

En 2013, les programmes opérationnels du Conseil régional en faveur de l'enseignement supérieur se concentrent sur :

- la réalisation des projets listés dans le volet Enseignement Supérieur du Contrat de Projets État-Région 2007-2013, à rendre plus attractifs et fonctionnels les établissements d'enseignement supérieur et de recherche,
- à favoriser l'émergence de formations originales sur le plan national et/ou en lien avec les filières économiques,
- à soutenir la vie étudiante par le soutien à la mobilité internationale et aux structures d'aide aux personnes handicapées.

La culture scientifique, technique et industrielle

La loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche a également donné à la Région la pleine compétence en matière de soutien à la Culture Scientifique, Technique et Industrielle (CSTI), lesquelles doivent dorénavant coordonner les initiatives territoriales visant à développer la CSTI, notamment auprès des jeunes publics, et participent à leur financement.

La Région souhaite notamment :

- participer à l'information des populations quant aux enjeux et problématiques induites par les progrès de plus en plus rapides de la connaissance scientifique,
- permettre d'éclairer les citoyens sur les richesses scientifiques et technologique générées par les Universités et Centres de recherche du territoire auvergnat,
- favoriser le développement de l'attractivité des filières scientifiques académiques irriguant le tissu socio-économique auvergnat.

Aussi, en 2013, la collectivité régionale a mis en place en 2013 un comité technique d'instruction des projets pour lesquels un soutien régional est sollicité. Ce comité a retenu 6 projets de diffusion et promotion de la CSTI proposés par des associations et/ou des établissements d'enseignement supérieur et de recherche auvergnats. Il a également été mobilisé pour la labellisation des actions retenues par la Délégation Régionale à la Recherche et à la Technologie et le Centre Régional de Documentation Pédagogique dans le cadre de la Fête de la Science.

À retenir

- Dans le cadre de sa politique de soutien aux projets du secteur des Sciences Humaines et Sociales, en 2013, deux projets en thématique libre ont été accompagnés ; le premier ayant pour sujet le développement d'une base de données de référence sur les acteurs et les réseaux de la Révolution et de la Contre-Révolution et le deuxième traitant de l'occupation de l'agglomération arverne de l'oppidum de Corent.
- La Région poursuit son aide en faveur du Cancéropôle Lyon Auvergne Rhône-Alpes (CLARA) qui a pour objectif de structurer la recherche en cancérologie au niveau de l'interrégion Rhône-Alpes Auvergne, en regroupant les forces académiques, cliniques et industrielles pour poser les bases d'un pôle d'envergure européenne.
- Un 2ème appel à projets "clusters d'excellence", lancé le 12 avril 2013, a permis l'émergence de trois nouveaux groupements (Auvergne Thermale Innovation, Efficience industrielle et Collectif Bois).
- Des contrats de performance ont été signés avec les pôles de compétitivité ViaMéca et Céréales Vallée.
- La réorganisation des plateformes technologiques entamée depuis trois années a permis la création d'une nouvelle entité regroupant les activités de Mec@prod et CASIMIR sur les aspects mécanique et matériaux : la société 2MATECH.
- La Région a participé au financement de la construction de l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Clermont-Ferrand sur le site de l'ancien Hôpital Sanatorium Sabourin, du transfert de la Faculté de Chirurgie Dentaire sur le site du Nouvel Hôpital Estaing et de la réhabilitation et extension du Centre Régional de Ressources Informatiques (CRRI).

Pistes d'amélioration

- Mettre en oeuvre et faire vivre le Schéma régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Économie Sociale et Solidaire

Objectif > Accompagner les structures d'utilité sociale, soutenir des formes alternatives au développement économique classique (sociétés coopératives, structures de services à la personne, groupements d'employeurs) ainsi que les actions menées par les partenaires régionaux intervenant dans le secteur de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) en Auvergne.

La Région Auvergne accompagne les structures d'utilité sociale, soutient des formes alternatives au développement économique classique ainsi que les actions menées par les partenaires régionaux intervenant dans le secteur de l'Économie Sociale et Solidaire. Plus particulièrement, en 2013, la politique régionale s'est centrée sur 4 objectifs :

- Favoriser l'embauche d'encadrant technique et accompagner les investissements, les projets et les initiatives pilotes des structures de l'Économie Sociale et Solidaire,
- Faciliter la création ou la reprise d'entreprises répondant aux critères de l'Économie Sociale et Solidaire,
- Soutenir les manifestations d'envergure en matière d'Économie Sociale et Solidaire,
- Soutenir les acteurs et les réseaux régionaux de l'Économie Sociale et Solidaire.

Nombre d'associations/entreprises aidées

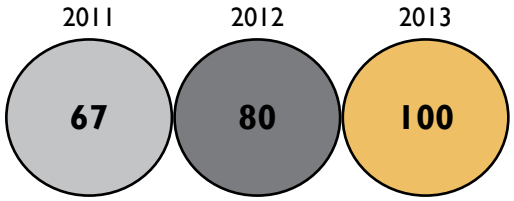

Nombre de primes solidaires attribuées

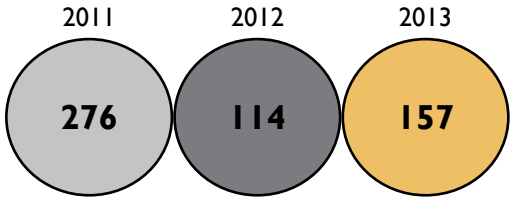

À retenir

En 2013, la Région Auvergne a accompagné les projets portés par 100 associations et/ou entreprises :

- 18 aides à la création d'activité ayant permis la création d'une crèche, de 5 SCOP, de 2 SCIC, de 4 industries culturelles, de 3 chantiers d'insertion, de 2 associations d'utilité sociale et d'un GEIQ dans le secteur du BTP,
- 4 aides au conseil pour une entreprise d'insertion, un ESAT et 2 associations d'utilité sociale,
- 56 aides au développement d'activité au bénéfice de 2 associations intermédiaires, de 2 crèches, de 11 structures d'utilité sociale, de 14 chantiers d'insertion, d'une régie de quartier, de 2 SCOP, de 3 SCIC, de 5 industries culturelles, de 5 structures de services à la personne, de 3 entreprises d'insertion, de 2 entreprises de travail temporaire d'insertion, de 5 entreprises adaptées et d'un ESAT,
- 13 aides à l'embauche d'un cadre administratif, d'un encadrant technique, d'un technicien qualifié ou d'entrepreneurs associés salariés au sein d'une SCOP ou d'une SCI,
- 3 aides à la restructuration en faveur d'une association d'utilité sociale, d'une industrie culturelle et d'un chantier d'insertion,
- 1 aide aux études d'envergure régionale.

La Région a également soutenu 17 acteurs régionaux de l'Économie Sociale et Solidaire.

La Région a aidé, avec le dispositif de la Prime Solidaire, la création de 157 Très Petites Entreprises. Parmi celles-ci, 46 entreprises ont été créées par des jeunes de moins de 30 ans qui ont ainsi pu bénéficier d'une prime complémentaire de 1.000 € chacun.

Elle a soutenu divers événements régionaux :

- Participation à l'étude de préfiguration portant sur la création de "Pôles territoriaux de l'économie sociale et solidaire" sur les territoires du Pays Vichy Val d'Allier et du Parc Naturel Régional du Livradois Forez,
- Suivi des travaux menés par la CRESS Auvergne et par la grappe d'entreprises LE DAMIER dans le cadre de la création de Pôles Territoriaux de Coopération Économique (PTCE),
- Soutien financier apporté pour l'organisation du 6ème Mois de l'Économie Sociale et Solidaire en novembre 2013, avec une centaine de manifestations réalisées sur tout le territoire auvergnat.

Enfin, la thématique de l'Économie Sociale et Solidaire est également portée de manière transversale par la Région puisqu'elle se retrouve intégrée à divers dispositifs régionaux d'intervention tels que :

- le dispositif Graines d'Emplois,
- la Stratégie Régionale de l'Innovation et son axe "Innovation Sociale",

- les Contrats régionaux de développement durable des territoires et les deux Chartes des Parc Naturels Régionaux,
- le programme des emplois Tremplins.

Par ailleurs, de nombreux dossiers interrégionaux relatifs à l'Économie Sociale et Solidaire sont soutenus au titre du FEDER Massif Central, tels que TERRE DE LIENS (accès au foncier agricole), CREFAD/PIVOINE (accompagnement de porteurs de projets pluriactivités), ACEPP (crèches parentales), RELIER (habitat collectif), etc.

↗ Pistes d'amélioration

- Maintenir le budget des programmes dédiés à l'ESS pour créer de nouvelles actions spécifiques issues de la concertation avec les acteurs et partenaires régionaux de l'ESS en Auvergne.
- Adapter le programme "Structures et acteurs de l'économie sociale et solidaire", le cas échéant, afin de prendre en compte les évolutions mises en œuvre dans le cadre de la loi relative à l'économie sociale et solidaire promulguée le 31 juillet 2014.

Agriculture sous signes de la qualité

Objectif > Contribuer à une agriculture durable qui permette aux agriculteurs de vivre dignement de leur activité

La politique agricole mise en œuvre par la Région Auvergne vise avant tout à différencier les productions agricoles, à produire de la valeur ajoutée permettant aux agriculteurs de vivre dignement de leur activité.

A cet objectif s'ajoute la volonté de contribuer à une agriculture durable qui fait face aux défis majeurs de préservation de la planète :
- adaptation aux changements climatiques,
- nouveaux modes de production et de distribution, respectueux de l'environnement, gestion énergétique.

Le cadre stratégique de la politique agricole a évolué en 2013 : l'élaboration en cours du Plan de Développement Rural Régional (PDR) permet de préciser le cadre précédent autour de trois objectifs pour la période 2014- 2020, qui orienteront l'utilisation des fonds FEADER :
- Accentuer la différenciation qualitative des produits et des services en vue d'une meilleure valorisation économique, créatrice de valeur ajoutée et d'emploi ;
- Accompagner les changements de pratiques par l'innovation et la mobilisation des connaissances et des acquis de la recherche ;
- Réduire les différentiels de compétitivité entre la plaine et les zones défavorisées.

Pour répondre à ces objectifs, la Région intervient sur des thèmes prioritaires ancrés dans la réalité de l'agriculture auvergnate.

⅄ Installation, transmission et emploi

Cette priorité se décline en une politique associant l'accompagnement à la maturation du projet, les aides financières directes aux nouveaux agriculteurs, le suivi des installations, l'appui technique à l'installation et la transmission.

La Région maintient également son soutien à l'emploi salarié qu'elle réserve aux groupements d'employeurs qui sont un facteur de pérennisation de l'emploi en milieu rural.

Valorisation des produits de qualité et consolidation des filières

Le développement des filières de production sous signe d'identification de la qualité et de l'origine, le développement de l'agriculture biologique, la recherche de nouveaux débouchés, l'intégration des activités de production, de transformation et de distribution, la relocalisation de l'agriculture dans l'économie de proximité, la communication sur nos points forts ou la promotion des modes d'agriculture durable constituent des domaines d'intervention pertinents de la collectivité régionale.

Nombre d'installations hors cadre successoral (dont hors DJA) accompagnées

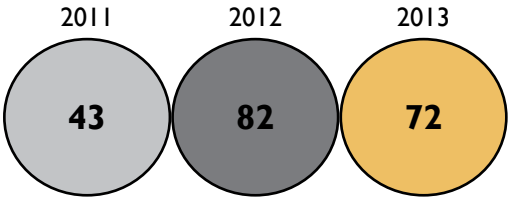

Nombre d'emplois créés

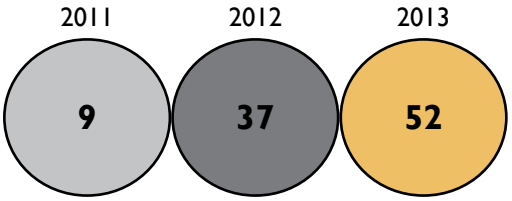

Dans le domaine de l'agriculture biologique, la Région a fait le choix :

- d'accompagner les acteurs pour relever le défi de la gouvernance à construire, faire valoir son expertise et asseoir ainsi sa légitimité à l'échelle de la région,
- de développer la production en agriculture biologique en Auvergne par l'aide à la conversion, au maintien et au soutien aux investissements liés au démarrage de la production biologique,
- de conforter et développer l'agriculture biologique dans la restauration collective, avec le dispositif "repas bio dans les lycées" qui consiste en une incitation financière pour les repas 100 % biologiques et un travail pédagogique de formation et de sensibilisation des publics concernés.

  Par ailleurs, une expérimentation mise en oeuvre en 2013 a permis d'introduire, chaque jour, un composant issu de produits sous Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO) ou de produits locaux, ayant ou non une mention valorisante « produit de montagne » ou « produit fermier ».
- de favoriser la structuration collective des filières biologiques en encourageant en priorité la distribution de produits biologiques régionaux auprès des consommateurs auvergnats, en favorisant pour ce faire les circuits de proximité, qu'ils soient courts ou longs.
- de promouvoir l'agriculture biologique par un soutien aux manifestations en faveur de l'agriculture biologique ;
- de soutenir la recherche-développement.

Nombre de repas bio servis dans les lycées

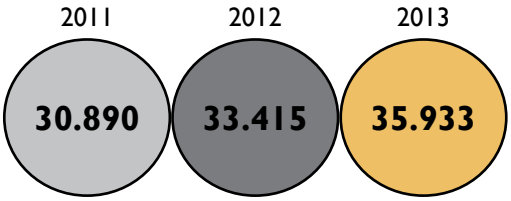

Nombre d'exploitations classées en AB

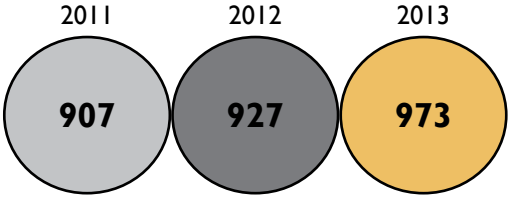

Bénéficiaires d'une aide à la conversion et au maintien en AB

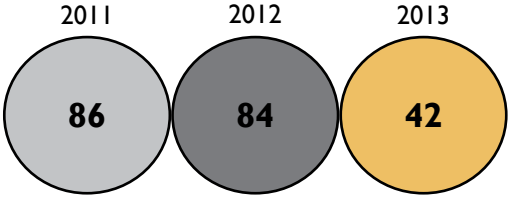

Bénéficiaires d'une aide aux investissements pour démarrage de la production biologique

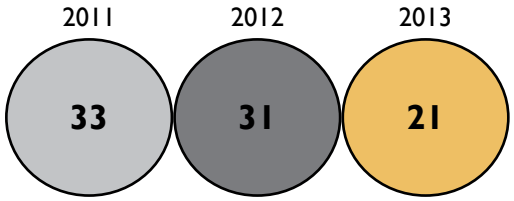

Dans le domaine de la qualité et de la valorisation, la Région poursuit le développement de la valorisation de produits agricoles de qualité ancrés au terroir en vue de faire de la qualité l'image de marque de l'Auvergne :

- Avec les Contrats de valorisation et de qualité, la Région génère des avancées en termes de développement de productions de qualité par des systèmes agricoles performants et durable, de valorisation des produits agricoles régionaux et de structuration de filières agroalimentaires.
- La Région collabore également avec les Organismes de Défense et de Gestion dans le cadre d'un Contrat Régional d'Objectifs de filière sous signe d'identification de la Qualité et de l'origine (CROQ). Elle souhaite ainsi accompagner les filière sous SIQO dans leur développement et soutenir de façon durable les projets structurants et porteurs pour les filières sous SIQO.

Modernisation des exploitations

La modernisation des exploitations couvre plusieurs champs :

- la concentration des crédits régionaux sur le Plan de Modernisation des Bâtiments d'Élevage (PMBE) « élargi » (le cadre du PMBE a été élargi pour donner la possibilité aux collectivités territoriales d'intervenir non seulement sur les investissements cofinancés par l'État mais également sur des investissements non cofinancés par l'État),
- le ciblage accru de l'appui à l'investissement des CUMA, en intervenant de manière prioritaire sur les investissements innovants, liés à l'autonomie alimentaire et énergétique des exploitations, à la diminution de l'usage des produits phytosanitaires, à l'amélioration de la gestion des intrants, à la gestion et à l'entretien de l'espace, à la réduction des prélèvements de la ressource en eau et aux aménagements du site des CUMA,
- la poursuite du Fonds Régional de Garantie pour l'Agriculture.

Nombre de contrats de valorisation et de qualité

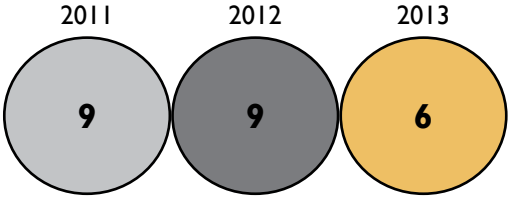

Nombre de PMBE classiques financés

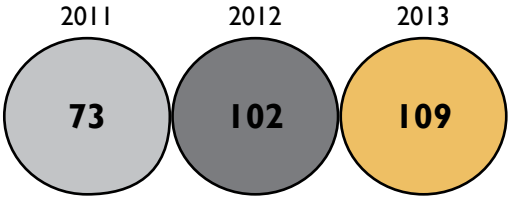

Nombre de PMBE élargis financés

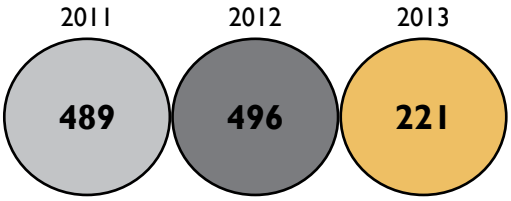

Nombre de CUMA aidées dans leurs projets

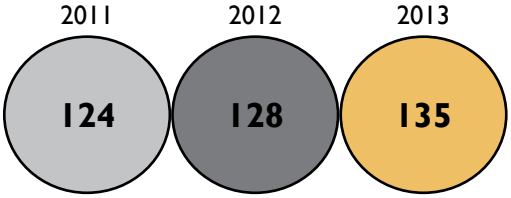

À retenir

- La politique en faveur de la restauration collective (introduction de produits SIQO et sous mention valorisante dans les repas à une fréquence élevée à titre expérimental) a été construite en 2012 et s'est poursuivie courant 2013. Une première évaluation a démontré un impact positif sur la qualité des repas servis et sur l'économie régionale.
- Des progrès notables ont été obtenus en 2013 et début 2014 sur le dossier de l'agriculture biologique, notamment grâce à la mise en place du pôle de conversion à l'agriculture biologique. Ce pôle se traduit par un réseau d'acteurs spécialisés dans l'information et le conseil technique aux agriculteurs, et par un site Internet dédié rassemblant l'ensemble des informations.

Pistes d'amélioration

- Poursuivre les efforts en faveur de l'agriculture biologique,
- Finaliser l'expérimentation sur l'alimentation de qualité dans les lycées,
- Déployer la politique de qualité (mise en œuvre des premiers CROQ),
- Renouveler la politique en faveur de l'installation des agriculteurs (Dotation Jeunes Agriculteurs, parcours à l'installation)
- Lancer la réflexion sur la politique agro-environnementale,
- Mettre en oeuvre une politique de communication sur les produits de qualité conditionnée au respect des codes de la marque Auvergne Nouveau Monde,
- Identifier des premiers projets de développement économique dans le cadre de la Stratégie de Spécialisation Intelligente (ou S3) de l'Auvergne, et de son axe « systèmes agricoles durables ».

Tourisme et valeurs de l'essentiel

Objectif > Prolonger la croissance touristique que connaît l'Auvergne en maintenant un fort niveau d'investissement et en mettant en œuvre une politique d'aménagement et de développement axée prioritairement sur une qualité de l'offre toujours plus grande

Toute l'ambition de la politique touristique pour la période 2011-2015 est de prolonger la croissance touristique que connaît l'Auvergne (et donc l'attractivité et l'emploi) en maintenant un fort niveau d'investissement. Pour ce faire, une politique d'aménagement et de développement axée prioritairement sur la qualité de l'offre touristique est privilégiée.

L'objectif est de passer d'une logique de projets à une logique de produits touristiques et donc d'organiser la stratégie de développement en prenant en compte l'ensemble des composantes d'un produit touristique au sens ou l'entendent les tour-opérateurs.

La politique touristique a été entièrement repensée lors de l'entrée en vigueur du Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs 2011-2015. Pour chaque programme, les besoins des clientèles touristiques ont été mis au cœur des modalités d'interventions régionales et ce, afin de garantir la mise en marché d'une offre qualitative et homogène sur le territoire, cohérente avec les besoins des clientèles.

L'objectif est l'attractivité, la création d'emplois sur le territoire à travers le soutien à des projets touristiques intégrés, satisfaisant les grandes tendances de consommation touristiques et les exigences des professionnels de la distribution.

Seuls les projets permettant d'atteindre ce niveau d'ambition sont désormais éligibles à la politique régionale. Cela implique de nouvelles modalités d'instruction (appels à projets) pour expertiser les projets déposés.

La politique touristique régionale s'articule donc autour de 3 thématiques : l'aménagement, l'hébergement et l'accompagnement.

Aménagement touristique

En matière d'aménagement touristique, la priorité du Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs 2011-2015 est de mettre les besoins des clientèles touristiques au coeur de la stratégie régionale afin de capitaliser, consolider et amplifier les bases d'une offre touristique homogène dont la qualité est en constante progression.

L'année 2013, a été consacrée à la mise en oeuvre opérationnelle des actions phares du Schéma Régional du Développement du Tourisme et des Loisirs 2011-2015 :

- Les « Stations de Pleine Nature » avec sept contrats signés sur les douze candidatures retenues lors de l'appel à projets de 2011.
- Les Stations thermales de bien-être avec cinqcommunes qui ont bénéficié d'un accompagnement technique pour permettre d'élaborer les futurs « Contrats de station thermale de bien-être » et un premier contrat « Station thermale de bien-être » signé.

Hébergements touristiques

La qualité de l'hébergement touristique tient un rôle central dans le déclenchement des séjours. Il est, à ce titre, le principal pourvoyeur d'emplois de l'économie touristique tant au niveau régional que national.

Aussi, la Région a-t-elle souhaité mettre en oeuvre en 2009 la démarche Nattitude qui vise à rassembler une gamme d'hébergements en phase avec les valeurs essentielles de l'Auvergne (créativité, partage, naturalité, idéalisme, exigence qualitative) et les grandes tendances de consommation touristique en termes de programmes et de services.

En 2013, les quatre appels à projets Nattitude ont permis de sélectionner 56 dossiers au titre des hébergements et équipements complémentaires.

L'accompagnement des 11 Plus Beaux Villages de France et des 15 villages candidats au Label s'est poursuivi en 2013. Les phases de réalisation d'aménagements sont mises en œuvre et soutenues. L'obtention du label ne devrait intervenir qu'au terme de plus d'une génération de travaux d'embellissement et de mise en valeur.

Accompagnement touristique

Le tourisme est une filière majeure du développement économique de l'Auvergne. La Région mène donc une politique touristique ambitieuse afin de promouvoir l'attractivité de

Nombre d'hôtels restaurants soutenus dans le cadre du dispositif Nattitude

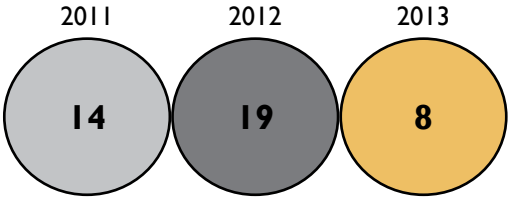

l'Auvergne et de consolider l'économie générée par le tourisme. Une telle ambition nécessite de disposer d'outils d'intervention adaptés en faveur du soutien à l'investissement, complétés par des dispositifs d'accompagnement et d'ingénierie de projet.

Nombre de lits d'hébergements innovants soutenus dans le cadre du dispositif Nattitude

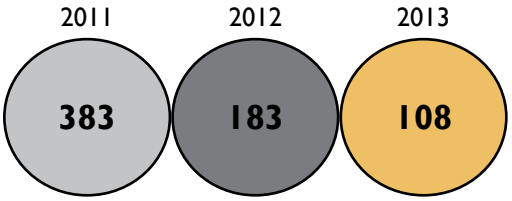

Nombre d'emplois créés

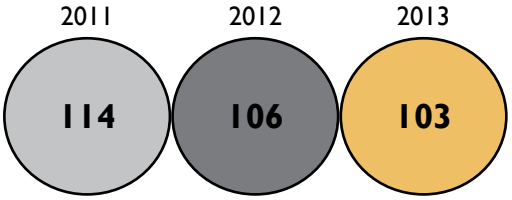

La Région s'appuie sur des structures pour mettre en oeuvre les objectifs fixés au travers de son Schéma Régional de Développement du Tourisme des Loisirs 2011-2015 : le Comité Régional de Développement Touristique d'Auvergne (CRDTA), principal partenaire de la Région dans la mise en oeuvre et le déploiement de la politique touristique régionale, les structures reconnues de "vocation régionale", les Agence Locales de Tourisme (ALT).

Nombre d'office intercommunautaire créé

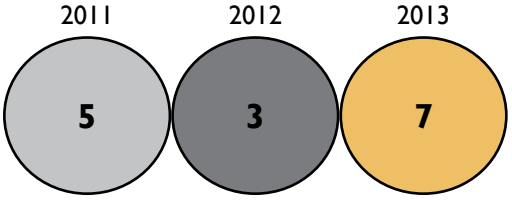

À retenir

- La démarche de gouvernance des acteurs du tourisme. Le travail de concertation a abouti à la validation par les Assemblée délibérantes du Conseil régional et des quatre Conseils généraux d'une charte, signée par les Vice-présidents Tourisme des cinq collectivités dont l'objet est d'affirmer les axes porteurs du développement touristique en Auvergne et d'affirmer les moyens à mettre en œuvre pour gagner en efficacité.
- La démarche Nattitude est une démarche novatrice qui montre des performances avérées, particulièrement en période de crise économique car le niveau de qualité garantit un taux d'occupation satisfaisant pour les établissements et des retombées économiques directes, indirectes et induites grâce aux services proposés.
- La mise en œuvre des candidatures retenues dans les appels à projets : Stations de Pleine Nature, Stations Thermales de Bien-Être, Pavillon Bleu est opérationnelle.

Pistes d'amélioration

- Mener à son terme l'accompagnement des Agences Locales de Tourisme dans leur structuration en Offices de Tourisme Intercommunataires,
- Poursuivre la démarche Nattitude en accompagnant davantage de projets qui doivent apporter une plus-value économique, touristique et environnementale indiscutable au territoire concerné. Créée pour mettre en lumière des hébergements qui témoignent d'une Auvergne insolite et naturelle, Nattitude a pour objectif de rendre visibles des lieux de séjours atypiques, identitaires, éco-responsables et qualitatifs.
- Traduire en actions concrètes issues des chantiers de travail la nouvelle gouvernance politique (Élaboration d'un nouveau plan d'actions marketing mutualisé ambitieux financé de manière stable et pluriannuelle par le Conseil régional et les quatre Conseils généraux / Mutualisations dans le domaine du numérique : améliorer l'appropriation et l'efficacité des outils numériques mis à disposition dans le domaine du développement touristique / Réflexion sur le ou les modèle(s) à retenir en faveur de la promotion, de la qualification et de la commercialisation en allant vers l'utilisation une marque territoriale commune).

Fil rouge numérique

Par sa transversalité, la politique numérique de la Région Auvergne a un lien avec l'ensemble des finalités du développement durable. C'est pourquoi, au sein de la collectivité, le Numérique est pris en charge par une Mission rattachée directement au Directeur Général des Services et qui travaille en étroite collaboration avec l'ensemble des Directions Générales Adjointes.

Objectif > Accompagner tous les publics dans la mutation numérique du 21ème siècle et créer les conditions favorables afin que chacun puisse en tirer le meilleur parti

Pour une meilleure gouvernance

Pionnière en matière de technologies de l'information et de la communication, première région entièrement couverte par le Haut Débit, l'Auvergne s'est engagée dans une démarche de libération des données publiques. Depuis le 1er juillet 2013, les internautes peuvent découvrir une toute première version de la plateforme Open Data de la Région Auvergne (http://opendata.auvergne.fr/) mise en place avec le soutien financier de l'Europe dans la cadre du programme FEDER. L'ouverture de toutes les données se fera progressivement.

Au fil de l'eau en 2014, d'autres données vont être mises à disposition tout d'abord via les Agences de la Région : l'ARDTA, le Transfo et le CRDTA, puis *via* les partenaires publics et privés avec lesquels la Région contractualise pour conduire ses missions.

D'autres fonctionnalités vont venir également enrichir la plateforme, au-delà d'une simple possibilité de consultation et de téléchargement : un forum et un espace développeurs seront prévus, à terme.

Pour le climat et l'atmosphère

Un accès optimal à la formation repose sur deux principes : l'adéquation des parcours proposés avec les besoins et la réduction du temps de trajet entre le domicile du stagiaire et son lieu de formation. Face à la difficulté de concilier ces deux paramètres, en particulier en zone rurale, le numérique apporte une solution *via* le développement de la Formation Ouverte A Distance (FOAD).

Pour l'épanouissement de tous les êtres humains

L'éducation fait naturellement partie des thèmes sur lesquels le numérique peut avoir un véritable effet de levier. A ce titre, la Région s'est engagée dès 2006 dans la mise à disposition d'Environnements Numériques de Travail (ENT) pour ses lycées, aujourd'hui tous équipés, et plus récemment, dans une expérimentation de Manuels Numériques *via* divers supports afin que chacun puisse tirer le meilleur parti de la révolution numérique

De par son caractère transversal, le numérique peut concourir à l'atteinte d'un objectif de développement d'activités culturelles.

Dans la continuité de l'étude e-billetterie portée en 2012 par le Transfo et de la Résidence 27ième Région afin d'envisager l'avenir numérique des bibliothèques, une réflexion a été engagée en 2013 sur la façon dont le numérique pourrait concourir à l'atteinte des objectifs définis dans le cadre de la politique culturelle régionale.

Pour la cohésion sociale et la solidarité

La stratégie de développement des infrastructures numériques conduite par la Région depuis 2005 a traduit la volonté de la Région Auvergne de réduire la fracture territoriale numérique et de garantir une équité d'accès au haut et progressivement au très haut débit pour l'ensemble des auvergnats et des entreprises. Cette volonté s'est concrétisée le 22 juillet 2011 avec la publication du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de l'Auvergne (SDTAN) qui a défini les termes des objectifs de couverture de la région tant pour le grand public que pour les professionnels d'ici à 2025 en vue du lancement d'une consultation publique pour le déploiement du très haut débit.

Ainsi, à l'issue d'une évaluation préalable dans le cadre de l'établissement et de l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à Très Haut Débit en Auvergne, la procédure de consultation publique reposant sur un dialogue compétitif en vue de l'élaboration d'un Contrat de partenariat a été lancée le 27 juillet 2011.

L'Auvergne est ainsi devenue la première Région à porter la maîtrise d'ouvrage globale (conception, déploiement, exploitation) d'un tel projet en concertation étroite avec l'ensemble des Départements et Agglomérations avec lesquels toutes les décisions ont été prises à l'unanimité au sein de l'instance de concertation régionale.

Le Contrat de partenariat "Auvergne Très Haut Débit" d'une durée de 24 ans a été signé le 16 juillet 2013 entre la société Orange, la Région Auvergne et les quatre Conseils généraux. Ce partenariat unique des collectivités territoriales contribue ainsi à construire le nouveau monde numérique de demain, à désenclaver le territoire en offrant, à tous les Auvergnats, les mêmes chances d'accessibilité et de développement.

La constitution d'une offre de services au public performante passe également par l'intégration du numérique. A titre d'exemple, des dispositifs comme les Points Visio Public, guichets administratifs virtuels permettant de rapprocher les services des citoyens, le développement de la libération de données publiques ou le soutien de professionnels de la santé sur des projets de suivi médical à distance ont permis de renforcer une offre de services dont la pérennité pouvait parfois être remise en cause notamment dans les zones à faible densité de population.

Pour produire et consommer autrement

La compétitivité des entreprises passe de façon non négligeable par le numérique. C'est pour cette raison que la Région a mis en place depuis 2013 une instance de gouvernance de l'économie numérique co-présidée État-Région et associant l'ensemble des acteurs de l'économie, avec au premier plan les entreprises, souhaitant s'investir sur le sujet. La vocation de cette instance est de définir les orientations stratégiques en faveur à la fois du développement de la filière et de l'intégration du numérique au sein des entreprises traditionnelles.

Il est enfin à noter que le numérique intervient de façon transversale en appui des 4 domaines d'intervention stratégiques portés par la Région au sein de sa Stratégie de Spécialisation Intelligente (S3) ; le dernier domaine d'intervention stratégique ayant pour thématique même le numérique puisqu'il s'agit de la traçabilité physique et numérique du vivant, des produits et des données.

La Région soutient l'ARDTA dans l'expérimentation des coachs numériques, relative à la structuration d'un réseau de professionnels, positionnés comme une interface entre les petites entreprises et les prestataires TIC ou un assistant destiné à les accompagner sur site sur 3 jours dans la mise en oeuvre opérationnelle de leurs projets.

Partie III

DURABILITÉ

Interne

La Région mène une politique patrimoniale respectueuse de l'environnement

Nouvel Hôtel de la Région Auvergne

Objectifs :
>Faire du nouvel Hôtel de Région un bâtiment durable exemplaire

Certification HQE du bâtiment

Depuis la phase programmation, la Région Auvergne a opté pour une approche environnementale pour la réalisation de l'Hôtel de Région. Cette approche environnementale est basée sur la certification HQE.

Les principaux objectifs fixés depuis la genèse du projet sont une consommation faible en énergie, une climatisation limitée dans les bureaux et une utilisation importante du bois.

Ces objectifs ont été traduits, dans la réalité, par des réalisations exemplaires en termes de respect de l'environnement :

- un bâtiment de 4 étages en peigne composé de 5 ailes avec 3 patios,
- des patios jouent un rôle de régulateur thermique,
- une double façade à partir du 2ème étage servant de tampon thermique en hiver,
- une enveloppe performante et une part de bois importante dont 50% provient de la région,
- des protections solaires adaptées aux orientations,
- une faible imperméabilisation du sol par la mise en oeuvre de parking en dalles plantées,
- un site qui peut être traversé par les piétons.

BEGES de la Région Auvergne

La Région Auvergne est concernée par l'article 75 de la loi Grenelle II et elle a donc dû élaborer le Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) liées à la gestion de son patrimoine et à l'exercice de ses compétences. Ce bilan a été présenté à l'Assemblée régionale à la session des 16, 17 et 18 décembre 2013.

Les émissions de GES qui ont été comptabilisées dans ce premier BEGES "Patrimoine et Compétences" de la Région Auvergne s'élèvent à 124 968 teqCO2.

La 3ème partie du BEGES comptabilise les émissions de GES liées à l'activité des salariés et des élus pour la mise en oeuvre des compétences de la Région. La plupart des émissions liées aux activités des services et des élus de la Région est indirecte et concerne majoritairement les achats de la collectivité (prestations, fournitures), mais aussi les déplacements domicile/travail des salariés, les déplacements professionnels effectués avec un autre mode de transport que la flotte de véhicules régionale (avion, véhicules personnels, etc).

En 2014, l'ensemble des services du siège a déménagé dans ce nouvel Hôtel de Région. Il s'agit d'un Bâtiment Basse Consommation d'énergie (BBC). Les émissions de GES liées à ce volet 3 devraient donc fortement différer des émissions évaluées en 2011 alors que l'équipe régionale était répartie dans 6 bâtiments dispersés dans l'agglomération clermontoise (et 3 antennes départementales qui, elles, seront toujours occupées après 2014).

La Région agit en faveur de l'épanouissement de tous les agents régionaux

Présence et écoute du Service social

Objectifs :
>Favoriser le « bien-être physique et psychologique au travail » de tous les agents régionaux, par une appréhension globale de tout problème sur les volets : social, santé, hygiène et sécurité au travail

Le service social de la Région est organisé autour de 2 grandes missions :

- d'une part, il assure un accompagnement social individualisé des agents, quelle que soit la nature de leurs difficultés, personnelles ou professionnelles,
- et d'autre part, il met en œuvre des dispositifs de prestations d'action sociale, notamment celles proposées dans le cadre de l'adhésion de la collectivité au Comité National d'Action Sociale (CNAS).

Les deux assistants sociaux sont chargés d'apporter écoute, conseils et soutien aux personnels de la collectivité, afin de favoriser leur mieux être personnel et professionnel et ainsi contribuer à limiter l'absentéisme.

Le CNAS permet aux agents de bénéficier de prêts d'action sociale à des taux bonifiés, afin de pouvoir faciliter la concrétisation de certains projets, notamment dans le domaine de l'habitat, mais aussi de répondre à des problématiques prioritaires : acquisition d'un véhicule, financement d'études supérieures, prêts, etc.

Nombre d'entretiens individuels réalisés

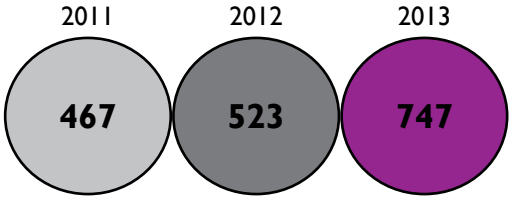

Un dispositif de secours exceptionnels, mobilisable après évaluation par le service social, permet de répondre à des situations fragilisées sur le plan économique (besoins non couverts sur le plan alimentaire, du logement, de la santé, etc.).

Les agents régionaux qui sont parents d'enfant(s) âgé(s) de moins de 20 ans et présentant un handicap d'au moins 50% peuvent bénéficier d'une allocation mensuelle.

Nombre de prêts d'action sociale accordés

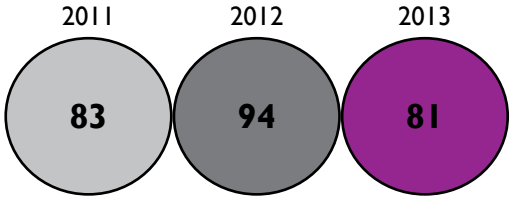

Nombre de secours exceptionnels attribués

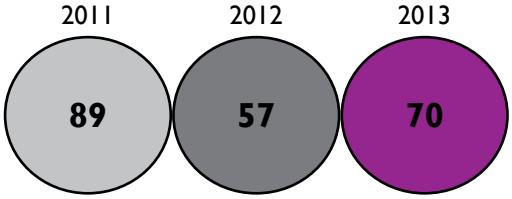

Nombre d'allocations "parents d'enfant en situation de handicap"

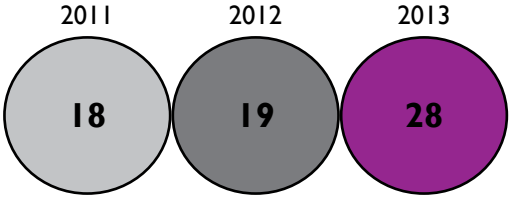

Santé, hygiène et sécurité au quotidien

Objectifs :
>Favoriser le « bien-être physique et psychologique au travail » de tous les agents régionaux, par une appréhension globale de tout problème sur les volets : social, santé, hygiène et sécurité au travail

Le recrutement en 2013 d'un Médecin de Prévention a permis d'engager une procédure de définition et d'évaluation de surveillance médicale des agents à travers la mise en oeuvre de visites médicales soit systématiques, soit à la demande, soit de reprises du travail après un accident du travail ou un arrêt maladie.

Le Service Handicap accompagne les agents régionaux en situation de handicap, dans leur environnement professionnel. Cela se traduit par exemple par une aide dans la démarche de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) qui permet de mobiliser des aides financières du Fonds pour l'Insertion des Personnes handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP). Il peut également contribuer à la mise en oeuvre d'actions de sensibilisation de la collectivité aux problématiques du handicap, de renforcement de partenariats, etc.

Le Service Hygiène et Sécurité met en oeuvre une démarche d'amélioration continue sur les enjeux santé, sécurité et hygiène au travail.

Cette politique globale et pérenne s'articule autour des critères de réussite suivants :

- l'intégration de la gestion des aspects santé, sécurité et hygiène dans toutes les fonctions de la collectivité,
- une logique d'amélioration continue proche des démarches de type qualité,
- une analyse précise des interactions entre les principaux problèmes affectant les conditions de travail du personnel,
- une capacité de mobilisation des compétences de la collectivité au travers d'une approche participative sollicitant les instances paritaires et partenaires sociaux,
- une synergie des compétences de la structure grâce à une appréhension pluridisciplinaire/interservices des problématiques,
- la mise en place d'une culture santé/sécurité pour l'ensemble des acteurs de la Région.

Les axes de travail cités doivent aboutir à la mise en place d'une organisation performante, avec comme feuille de route un Plan d'Amélioration Santé/Sécurité/Hygiène (PASSH) triennal soutenu par le Fond National de Prévention, et dont 2013 est l'année d'échéance.

Nombre de visites médicales effectuées

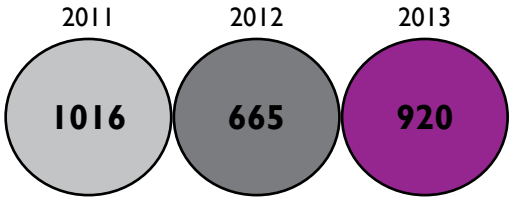

Agents reconnus travailleurs handicapés

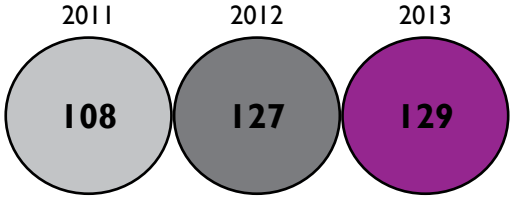

Agents en situation de handicap accompagnés

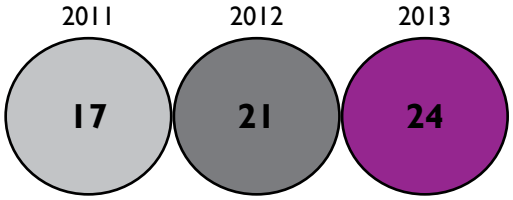

Agents accidentés

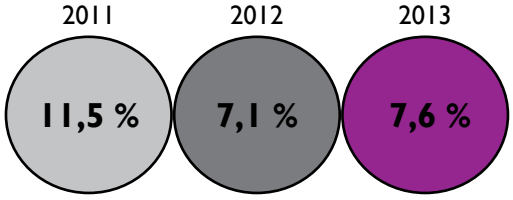

Parcours de formation sur mesure

Objectifs :
>Accompagner les agents régionaux tout au long de leur vie professionnelle en répondant à leurs attentes en matière de formation

Être aux côtés des agents tout au long de leur vie professionnelle, en leur permettant de bénéficier des formations dont ils ont besoin, tel est l'objectif du Service Formation du Conseil régional d'Auvergne.

Deux documents fondateurs posent les bases de l'action formative interne :

- le Plan de Formation 2012-2013 qui définit les priorités et les orientations en matière de formation pour l'ensemble des agents régionaux. Celles-ci se traduisent soit par des actions collectives organisées « en intra » ou par le biais des entretiens annuels d'évaluation, soit par des actions individuelles par l'intermédiaire notamment du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT).
- la Charte de Formation qui permet une meilleure diffusion de l'information auprès des directeurs, des chefs de service, des chefs d'établissement et des gestionnaires des Établissements d'Enseignement d'Auvergne d'une part et des agents d'autre part, afin que chacun connaisse au mieux les droits et obligations en matière de formation. Elle détermine un cadre de référence sur lequel s'appuie le Conseil régional pour fixer les principes et modalités d'organisation de la formation au sein de la collectivité.
- La Charte de formation est complétée par la Charte du formateur interne qui fixe les missions, les conditions d'exercice ainsi que les engagements réciproques de la collectivité et des personnels intervenant comme formateurs internes.

Nombre d'agents ayant bénéficié d'une formation

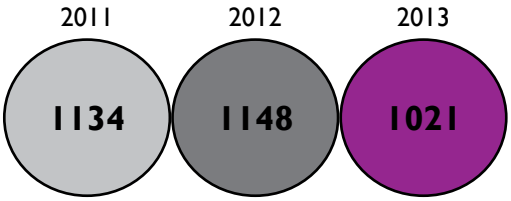

Nombre de jour de formation par agent

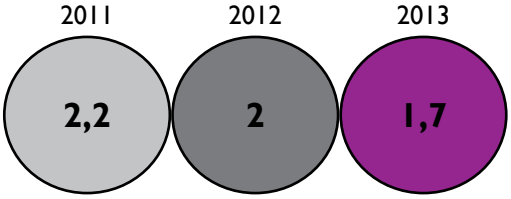

Accompagnement du changement et communication

Objectifs :
>Guider les agents dans un environnement en constante évolution et leur permettre de faire face avec sérénité aux changements que connaît la collectivité

Direction déléguée dédiée au changement

La Région met en œuvre une politique d'accompagnement du changement et de soutien pour tendre à concilier la vie professionnelle des agents et les besoins de notre collectivité, qui se doit d'être efficiente et réactive dans un environnement contraint et en perpétuelle évolution.

En 2013 et 2014, les agents régionaux du siège ont bénéficié d'un accompagnement global pour l'installation des services dans le nouvel Hôtel de Région. Diverses actions ont été mises en place :

- création d'ateliers internes de réflexion, de propositions et d'arbitrages,
- organisation de visites du nouveau bâtiment, de réunions d'information et d'orientation,

- édition du guide du déménagement, d'un guide de l'utilisateur des nouveaux espaces de travail, de supports de formation sur les réseaux wifi, la téléphonie, les photocopieurs, les salles de réunion.

Cette politique se traduit également par un dispositif de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences qui permet :

- d'anticiper les besoins en compétences, et donc en recrutement (interne ou externe),
- de favoriser la mobilité interne et la formation adaptée aux postes,
- d'anticiper les départs à la retraite et organiser le transfert de compétences,
- et d'accompagner les agents dans leurs souhaits d'évolution.

Communication et information

En plus des différentes actions de communication qu'il mène vers l'extérieur, le Pôle Communication assure également la circulation de l'information au sein même de la collectivité.

L'existence d'une chargée de communication interne, qui bénéficie d'un douche rattachement (Cabinet / Direction Générale Adjointe Ressources), permet une diffusion complète de l'information vers les agents régionaux, tant au siège que dans les lycées, par la mise à disposition de différents outils :

- l'intranet de la Région Auvergne "Coulisses", dont la nouvelle version 2.0 offre aux intranautes un large éventail de nouvelles fonctionnalités notamment destinées à faciliter le coworking ;

- la lettre "L'Auvergne en coulisses" jointe aux bulletins de salaire qui donne aux agents toutes les informations relatives à la vie de la collectivité en tant qu'institution politique et administrative ;
- le petit-déjeuner d'accueil des nouveaux agents, qui est un temps d'échanges et de rencontres entre les nouveaux arrivants et les principaux responsables de la collectivité.

Par ailleurs, la Région a souhaité territorialiser ses actions de communication afin d'être présente sur l'ensemble des quatre départements qui la composent.

Ainsi, ont été créées des antennes régionales (situées à Aurillac, à Moulins et au Puy-en-Velay), qui sont des espaces d'informations destinés non seulement aux agents régionaux mais également à tout citoyen désireux d'obtenir des renseignements précis sur le Conseil régional et sur ses dispositifs d'intervention. Ces antennes jouent également le rôle de permanence pour les élus régionaux.

Nombre de sollicitations des antennes

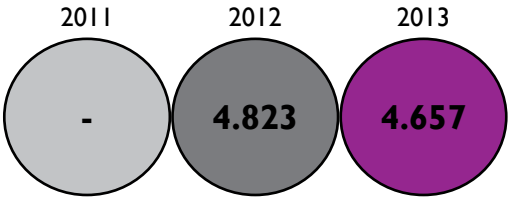

Nombre de dossiers par jour de permanence

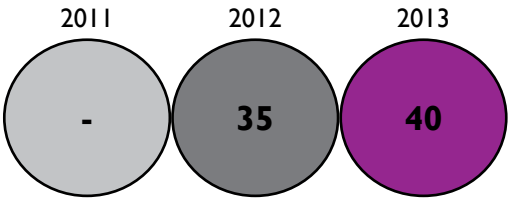

Volonté d'équité partagée

Objectifs :
> Lutter contre les discriminations et donner à sa chance à tous

Le Plan Auvergne Égalité

En 2012, a été lancé un Plan régional de lutte contre les discriminations et en faveur de l'égalité hommes/femmes, le "Plan Auvergne Egalité". Ce plan vise à amplifier la lutte contre les inégalités tant en interne que dans toutes les actions régionales.

La volonté de la Région est ainsi de faire preuve d'exemplarité et de sensibiliser le plus grand nombre à la lutte contre les discriminations et l'égalité, enjeu incontournable de la cohésion sociale, du mieux vivre-ensemble et d'une l'Auvergne Nouveau Monde, solidaire qui place l'humain au cœur de son développement.

Le plan d'actions a abouti à la mise en oeuvre en 2013 de plusieurs actions :

- Sensibilisation des Élus et débats réalisés lors de la session du 3 juin 2013, avec la participation de Catherine Alazard, déléguée régionale aux droits des femmes,
- Sensibilisation des agents sur les stéréotypes grâce à la participation de la troupe de théâtre Ficelle,
- Participation de la Région à la semaine de la diversité qui s'est déroulée en novembre 2013,
- Formation des animateurs territoriaux à la lutte contre les discriminations.

Cette volonté de non discrimination se traduit également dans la manière dont la Région assume la gestion des fonds européens avec la priorité donnée à l'égalité. En effet, l'article 21 de la Charte de droits fondamentaux de l'Union Européenne affirme que "toute discrimination fondée notamment sur le sexe, la race, la couleur, les origines ethniques ou sociales, les caractéristiques génétiques, la langue, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou toute autre opinion, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle" est interdite. Cette définition fait écho aux 3 principes définis dans la stratégie Europe 2020 (le développement durable, l'égalité des chances et la non-discrimination, l'égalité femmes/hommes) qui vont apparaître dans les critères de sélection des projets cofinancés par l'Union Européenne, et par ricochet par le Conseil régional.

Les appels d'offres de la collectivité

De nombreux marchés passés par la Région (nettoyage, marchés de travaux supérieurs à 90.000 euros) comportent des clauses sociales et environnementales. Ainsi en 2013-2014, en matières de clauses d'insertion, avec près de 64.500 heures (dont 44.399 heures pour l'Hôtel de Région), la Région représente à elle seule 38 % des heures clauses réalisées dans le bassin de Clermont-Riom par une vingtaine de donneurs d'ordre publics ou privés.

Cela concerne 143 demandeurs d'emplois qui ont pu également bénéficier d'autres contrats de travail sur les clauses d'insertion générés par les autres maîtres ouvrages (bailleurs sociaux, collectivités...) dans le cadre de l'objectif de sécurisation des parcours.

Enfin, 40% de ces clauses bénéficient à des personnes habitants en Zone Urbaine Sensible, 55% des heures correspondent à des embauches directes ou des contrats en alternance c'est-à-dire des contrats facilitant une insertion professionnelle durable.

La Région organise, de manière responsable, son fonctionnement interne

Déplacements des agents

Objectifs :
>Limiter les déplacements des agents régionaux en favorisant des méthodes de travail novatrices et des modes de transports plus respectueux de l'environnement.

Télétravail

Le télétravail a été mis en oeuvre durant l'année 2011 au sein du Conseil régional, dans le cadre du Plan de Déplacements de la Région Auvergne. Cette possibilité d'organiser différemment sa vie professionnelle répond au souhait de la collectivité d'encourager ses agents à adopter des comportements individuels et collectifs éco-responsables. La limitation des déplacements des agents permet d'agir directement sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Ainsi, sur l'année 2013, l'activité télétravail réalisée par les 51 télétravailleurs (84 % de femmes et 16 % d'hommes)a permis d'économiser, en moyenne, 133.213 kilomètres. L'émission de CO^2 économisée est évaluée à environ 25 tonnes.

Nombre de télétravailleurs

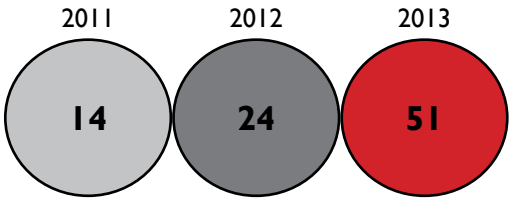

Remboursement à 100 %

Conformément à la circulaire du 22 mars 2011, portant application du décret 2010-676 du 21 juin 2010 instituant la prise en charge des titres d'abonnement correspondant aux frais de déplacement, les frais de déplacement des agents régionaux depuis leur domicile vers leur lieu de travail sont entièrement pris en charge (alors que le décret ne prévoyait que 50%) par la collectivité régionale, uniquement lorsqu'il s'agit de déplacements en mode alternatif (bus, train, vélo).

Nombre de remboursements mensuels

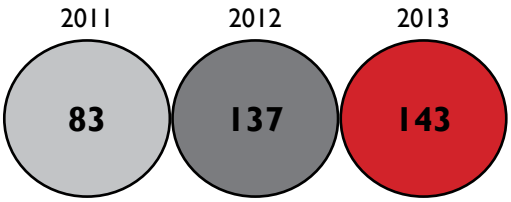

Nombre d'agents bénéficiaires du remboursement 100%

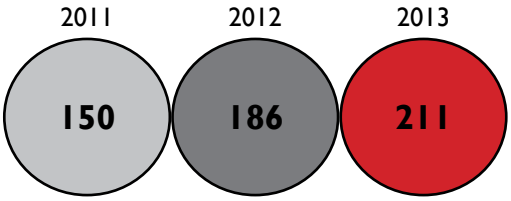

Déplacements sur le territoire

L'activité des agents implique souvent de nombreux déplacements professionnels. Pour ce faire, la Région a mis en place un service de réservation de billets de train et d'avion. Elle a également mis à leur disposition un parc automobile composé à 30% de véhicules dits propres. Parallèlement, le service de réservation des véhicules en ligne permet de visualiser les déplacements de tous les agent et d'envisager des éventuels co-voiturages.

Le Service Formation propose des formations à l'éco-conduite et encourage fortement la mutualisation des moyens de transport pour des agents suivant une formation en dehors de leur lieu de travail.

En 2014, diverses actions de sensibilisation ont été mises en place autour de la thématique du Plan de Déplacements de la Région Auvergne (PDRA). La portée de ces actions a été favorisée par l'emménagement de l'ensemble des services régionaux dans le nouvel Hôtel de Région, bâtiment proche des réseaux de transports en commun.

En juin 2014, par exemple, le 1er Forum Mobilité Déplacements a permis de présenter aux agents régionaux les différentes alternatives à l'utilisation de la voiture individuelle. Un quizz a permis d'animer cette action de communication.

En septembre 2014, un évènement interne dédié à l'usage du vélo mi-septembre 2014 a été co-animé par C.Vélo et l'association Vélocité 63 avec pour but:

- de permettre aux agents de tester les vélos mis à disposition dans les stations C.Vélo et les vélos à assistance électrique,
- de rechercher avec les agents les parcours sécurisés pour effectuer leurs trajets domicile-travail,
- de former les agents à l'entretien et à la réparation des vélos, etc.

Enfin, au-delà de ces déplacements physiques, les agents ont la possibilité d'utiliser des dispositifs de visio-conférence sur les différents sites de la collectivité.

Nombre de kilomètres effectués par les agents utilisant les véhicules de service

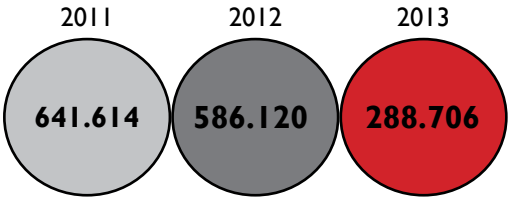

Nombre de voyages en train

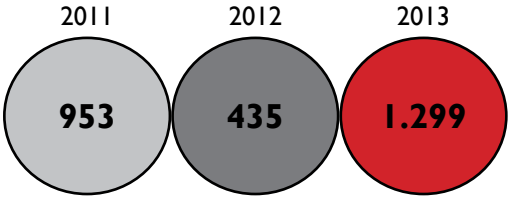

Nombre de voyages en avion

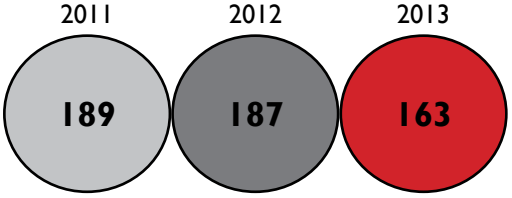

Informatique

Objectifs :

>S'engager plus encore dans une dématérialisation des procédures internes et externes

Parc informatique

En 2013, la majorité des agents non mobiles du Conseil régional a été équipée de postes informatiques type clients légers afin de diminuer le coût du renouvellement et d'améliorer la résolution des pannes. Les ordinateurs portables sont également peu à peu renouvelés par des ultra-portables. Cet effort de rationalisation est complété par l'utilisation quasi générale de copieurs d'étage partagés en tant qu'imprimante et par un recours encore plus fréquent au Service Reprographie pour les tirages volumineux depuis l'installation dans le nouvel Hôtel de Région au printemps 2014.

Nombre de clients légers

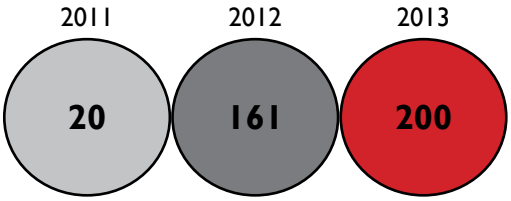

Nombre de copies (photocopieurs d'étage)

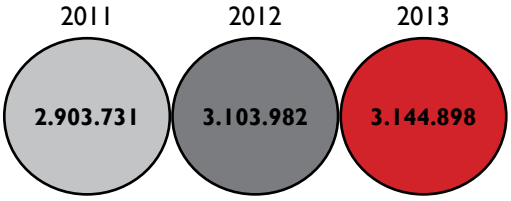

Dématérialisation généralisée

L'objectif de réduction de la consommation générale de papiers a amené la Région à mettre en oeuvre un processus général de dématérialisation.

En 2013, les 47 élus régionaux ont fait le choix d'une dématérialisation totale pour la consultation des rapports de Commission perma-

nente et de Session, permettant une réduction dans la consommation de papiers équivalente à 171.660 feuilles soit 344 ramettes.

Nombre d'élus avec dématérialisation

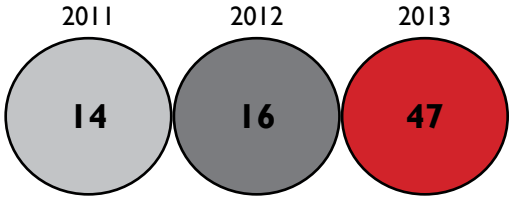

Dans le respect de l'article 56 du Code des Marchés Publics, la plate-forme de dématérialisation des marchés publics électroniques accessible depuis le site internet de la Région permet de consulter les avis de marché, de télécharger les dossiers de consultation, de poser les questions inhérentes à l'étude du dossier et de répondre de façon électronique à une consultation.

Nombre de marchés mis en ligne

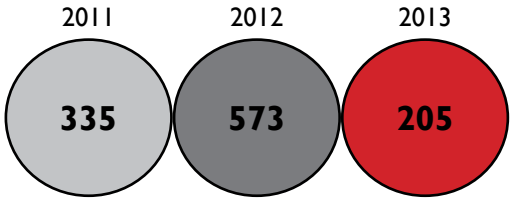

Enfin, la Région a développé la télétransmission des actes au Contrôle de Légalité (convention signée avec la Préfecture de la région Auvergne en 2008) et des arrêtés produits par le Pôle Gestion du Personnel.

Nombre d'actes télétransmis

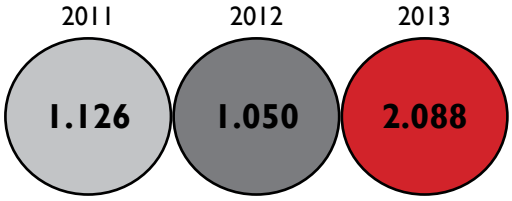

Enfin, l'utilisation des agendas partagés est privilégiée et permet à la fois plus d'efficacité et une moindre consommation d'agendas papiers.

Fournitures et déchets

Objectifs :
>Pratiquer une politique d'achats et de gestion des déchets responsable

Dans l'optique permanente de durabilité interne, la Région Auvergne mène une politique d'achats qui se veut en accord avec les principes du développement durable. Les articles proposés dans le catalogue de fournitures, accessible depuis l'intranet ont tous été sélectionnés suite à une mise en concurrence exigeante sur des critères techniques, économiques et environnementaux.

Ainsi, en 2013, 81 % des articles du catalogue sont recyclés ou recyclables, biodégradables ou ayant un ou plusieurs Labels, donc Ecoresponsables.

% d'articles du catalogues éco-responsables

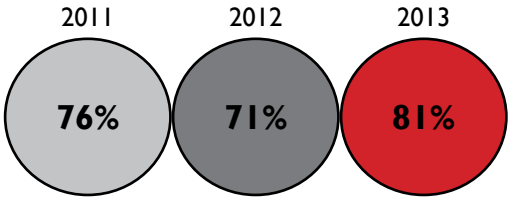

Par ailleurs, avec l'installation dans le nouvel Hôtel de Région au printemps 2014, une véritable politique de gestion des déchets a été mise en oeuvre. Ainsi, chaque espace est équipé de poubelles permettant le tri :

- Les espaces reprographie sont équipés d'une poubelle avec un bac pour le papier et un autre bac pour les autres déchets et d'une urne de recyclage pour les piles usées,
- l'espace traiteur est équipé de poubelles pour l'emballage, le verre, les autres déchets,
- les espaces café aux étages disposent d'une poubelle pour les gobelets en plastique, d'une autre pour les gobelets en carton et d'une petite poubelle pour les autres déchets.

Directeur de la publication : René Souchon - **Responsable de la rédaction :** Anne Delapierre - **Rédaction :** L'ensemble des services régionaux, Sandrine Theillard - **Crédits photographiques :** Région Auvergne - **Mise en page :** Sandrine Theillard - **Dépôt légal :** novembre 2014.

LA RÉGION AUVERGNE À VOTRE SERVICE

AUVERGNE
la région juste et grande

Hôtel de Région - 59 Boulevard Léon Jouhaux - CS 90 706 - 63050 CLERMONT-FERRAND CEDEX 2
Tél. : 04 73 31 85 85 - Fax : 04 73 36 73 45 - www.auvergne.fr

Facebook.com/RegionAuvergne
Twitter.com/RegionAuvergne
Dailymotion.com/RegionAuvergne